

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil municipal du 12 avril 2012

Le douze avril deux mille douze, à dix-sept heures trente, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués les vingt trois mars et cinq avril deux mille douze, se sont réunis, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Luc CHATEL, Maire.

Monsieur Paul FOURNIE, conseiller municipal, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil Municipal : 35

Membres du Conseil Municipal en exercice : 35

PRESENTS : 30

Luc CHATEL, Gérard GROSLAMBERT, Elisabeth ALLAIRE, Christine GUILLEMY, Gérard BOCQUILLON, Céline BRASSEUR MAIZIERE, Vincent GALANTIER, Céline CUCCURU, Francis FINEZ, Jacky CHATELAIN, Paul FLAMERION, Anne-Marie WILHELEM, Françoise BELDICO, Béatrice JEHLE, Odile DECHANET, Christian BURTE, Sophie NOËL, Valérie NEDELEC, Frédéric PERRIN, Jean Charles BERTHIER, Michèle LEMAIRE, Paul FOURNIE, Marie Claire RICHARD, Pascale SAMPOL, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DAJNTI, Céline GROMEK PARKER, André Xavier RESLINGER, Patrick VIARD

EXCUSES : 4

Didier COGNON, Bernard SIMON, Maryse CAMUS, Catherine PAZDZIOR

ABSENTS : 1

Samira CHALOUANE

PROCURATIONS : 4

Didier COGNON à Céline BRASSEUR-MAIZIERE, Bernard SIMON à Françoise BELDICO, Maryse CAMUS à Christine GUILLEMY, Catherine PAZDZIOR à Gérard BOCQUILLON

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il informe l'assemblée que suite à un problème technique, la Trésorerie n'a pas été en mesure de fournir les comptes de gestion 2011. Le vote des comptes administratifs devant être concomitants à l'approbation des comptes de gestion, les délibérations s'y référant ne peuvent être soumises au Conseil municipal.

Toutefois, afin de pouvoir procéder à l'affectation des résultats et voter les budgets 2012 avec reprise des résultats et des reports, Mme ANTEMI, Trésorière Principale de la Ville de Chaumont a établi, pour chaque budget, une attestation des résultats 2011.

Les dossiers n°17 à 27 de l'ordre du jour relatifs aux comptes de gestion sont donc retirés, ceux afférents aux comptes administratifs sont renommés

« affectation des résultats ». Les tableaux des comptes administratifs sont retirés.

Par conséquent, l'ordre du jour est modifié comme suit :

- retrait des dossiers n°17 à 27 concernant les comptes de gestion qui sont reportés au prochain conseil municipal ;
- les dossiers n°6 à 16 sont renommés « affectation des résultats » ;
- Par ailleurs, le dossier n°54 relatif à la convention avec France Telecom - Ville est retiré de l'ordre du jour.

Les procès verbaux des conseils municipaux des 23 août et 5 novembre 2011 sont approuvés.

GRANDS PROJETS

1. Multiplexe - délégation de service public- conclusion d'un avenant n°1 à la convention passée entre la Ville et le délégataire

Par délibération n° 250 du 18 décembre 2010, le conseil municipal a approuvé le choix du groupement solidaire représenté par M TABARAUD et constitué entre le Complexe Cinématographique Marnais (CCM) et la société Nord Ouest Exploitation Cinémas (NOE Cinémas) comme délégataire du service public de l'exploitation cinématographique, a approuvé le projet de convention de délégation du service public de l'exploitation cinématographique et le projet de règlement du service public de l'exploitation cinématographique, a adopté les tarifs applicables pour la 1^{ère} année d'exploitation et a autorisé le maire à signer la convention de délégation de service public avec le groupement solidaire.

La signature de la convention a eu lieu le 6 juin 2011 et la notification à M TABARAUD, représentant du groupement, est intervenue le 1^{er} juillet 2011.

La convention confie au groupement la gestion et l'exploitation du multiplexe (salles de cinéma et restauration rapide et bar) pour une durée de sept ans à compter de l'ouverture de l'établissement au public prévue dans la convention au plus tôt le 1^{er} décembre 2011 et au plus tard le 1^{er} mars 2012.

Elle prévoit l'engagement du groupement de créer une société dédiée à l'exploitation du multiplexe à laquelle le contrat sera cédé et une révision des conditions financières du contrat si la date de mise à disposition de l'équipement au délégataire est postérieure au 1^{er} mars 2012.

Elle prévoit enfin, qu'un avenant à la convention sera conclu préalablement à la mise en service du multiplexe pour définir les conditions de financement, d'utilisation et pour préciser la classification juridique du système d'exploitation numérique.

Pour des raisons liées à un retard dans le déroulement des travaux notamment à cause des intempéries, la mise à disposition de l'équipement au délégataire n'a pas pu s'opérer à ce jour.

Le groupement délégataire a procédé, à la constitution d'une société dédiée à l'exploitation du multiplexe sous forme de SARL dénommée « Les Ecrans de CHAUMONT » (projets de statuts ci annexés) et dont les actionnaires sont à parts égales les seuls membres du groupement.

Les deux sociétés constituant le groupement se sont engagées, dans le cadre d'une caution personnelle et solidaire, à garantir les engagements qui seront souscrits par la société dédiée et ont demandé la cession du contrat de délégation de service public du 6 juin 2011 à ladite société.

Elles ont également notifié à la ville, leur souhait de ne pas avoir recours à la clause de renégociation en raison du retard de livraison de l'équipement.

Enfin, afin d'être en cohérence avec le reste des travaux qu'elle a réalisés, la ville a fait le choix d'acquérir et d'installer elle-même les matériels de

projection et le système d'exploitation lié à la projection en numérique pour les 8 salles du complexe cinématographique et il convient donc de l'acter par avenant à la convention de délégation de service public.

En conséquence, il vous est proposé, après avis favorable rendu par la Commission « Finances et Grands Projets » du 19 mars 2012, d'approuver le projet d'avenant à la convention de délégation de service public du 6 juin 2011 et d'autoriser le maire ou en cas d'absence ou d'empêchement, son représentant, à le signer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à raison de 28 voix pour et 6 voix contre (Marie-Claire RICHARD, Pascale SAMPOL, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Céline GROMEK-PARKER) :

- approuve le projet d'avenant à la convention de délégation de service public du 6 juin 2011 portant :

* autorisation de cession de la convention de délégation de service public à la société dédiée « Les Ecrans de CHAUMONT »,

* report de la date de mise à disposition de l'équipement au plus tard au 1^{er} juillet 2012 sans renégociation des conditions financières de la convention,

* fixation des principes de financement, d'utilisation et classification juridique du système d'exploitation numérique.

- autorise le maire ou en cas d'absence ou d'empêchement, son représentant, à le signer

2. Aménagements secteur de la Vendue- Mesures de compensations environnementales- Protocole financier de prise en charge- Ville de Chaumont/ SAS CECOVILLE

Faisant suite à la délibération n°2 prise lors du conseil du 10/02/2012, il est rappelé que le permis de construire du centre commercial, à ce jour en cours d'instruction, est assujéti, par obligation réglementaire suite à la construction d'une surface de vente supérieure à 10.000 m², à la production d'une étude d'impact et à la tenue d'une enquête publique durant sa phase administrative d'instruction. Il en est d'ailleurs de même pour le projet d'aménagement de voirie porté par la collectivité.

La réalisation de ces deux projets impactera nécessairement les milieux naturels des terrains d'assiette et de leur environnement proche, où ont été identifiés des espèces protégées, et des milieux naturels sensibles, ce qui a déjà été relevé, par l'autorité environnementale qui a produit un avis sur l'étude d'impact du dossier de permis de construire du futur centre commercial.

L'enjeu écologique repose majoritairement sur l'habitat de pelouse mésoxérophile, habitat inscrit sur la Liste rouge des habitats menacés de Champagne-Ardenne. Il est à préciser que cet habitat, sur le secteur d'aménagement, est à considérer comme dégradé du fait des anciennes utilisations du site (ancien aérodrome, accueil de gens du voyage, foire départementale ...).

Malgré cet état dégradé, cette portion de pelouse accueille notamment 1 couple d'Alouette lulu, espèce protégée (*Protection nationale - Annexe III de la Convention de Berne - Liste rouge Champagne-Ardenne niveau Vulnérable*).

L'aménagement de la zone commerciale et les travaux connexes de voirie entraînant la destruction de cet habitat et la perturbation des espèces qui leur sont inféodés, il est nécessaire de prévoir des mesures d'évitement, de réduction des impacts sur les milieux et de compensation en cas d'impact résiduel identifié.

Les mesures compensatoires telles qu'il est proposé de les transcrire dans les dossiers d'études d'impact d'une part, et dans la demande de dérogation à

formuler auprès du Conseil National de Protection de la Nature d'autre part, passent pour certaines d'entre elles par des investissements inclus dans les opérations de travaux portées par chacun des opérateurs. C'est par exemple le cas de la réalisation de murets « refuge » pour les lézards sur le centre commercial, ou encore de passages pour la petite faune sous la nouvelle desserte routière. Les mesures de compensation nécessitent également de s'apprécier sur le long terme et concernent en priorité le maintien ou la reconstitution d'habitats détruits par les aménagements projetés. C'est le cas des pelouses de Marnay sur Marne et de la Vendue, dont les mesures de gestion écologique s'envisagent sur trente années.

Aux fins d'apporter aux experts institutionnels la garantie de la pérennité de ces mesures, et du fait d'un certain nombre d'impacts environnementaux cumulés consécutifs à la réalisation du programme de travaux dans son ensemble, c'est la collectivité qui s'est engagée dans une contractualisation sur la durée avec l'Etat, la commune de Marnay sur Marne et le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, se substituant ainsi pour partie à la société CECOVILLE dans ses obligations de compensation.

Un protocole financier doit donc permettre à la collectivité de s'assurer le remboursement par la SAS CECOVILLE des sommes à investir pour son compte et relatives aux impacts environnementaux du projet de centre commercial.

Ainsi, sur un montant estimé à ce jour à hauteur de 338.840 € à charge de la SAS CECOVILLE aux fins de compenser l'impact environnemental du projet de centre commercial,

- 112.300 € relèvent de travaux d'investissement qui seront réalisés par la commune et remboursables forfaitairement à la date de signature de l'acte de vente,

- 166.640 € relèvent de travaux de gestion sur la durée assurés par la commune, et seront remboursés annuellement par la SAS CECOVILLE dès leur réalisation et jusqu'à la fin des engagements pris pour assurer la réalisation des mesures (trente années),

- le solde soit 59.900 € reste financé directement par la SAS CECOVILLE.

Les modalités de versement desdites sommes étant consignées dans le projet de protocole, qui identifie la collectivité en tant que prestataire sans décharger pour autant le promoteur de la responsabilité des mesures à mettre en œuvre.

Le Conseil décide, à raison de 28 voix pour et 6 abstentions (Marie Claire RICHARD, Pascale SAMPOL, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Céline GROMEK- PARKER) d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole financier à mettre en œuvre avec la société CECOVILLE et de lui donner tous pouvoirs pour conclure ladite opération.

3. Aménagements secteur de la Vendue- Mesures de compensations environnementales- Mise en place d'une convention de suivi écologique sur la pelouse du plateau de la Vendue

Suite à la délibération n°2 du 10/02/2012, il est rappelé que le permis de construire du centre commercial, à ce jour en cours d'instruction, est assujéti, par obligation réglementaire suite à la construction d'une surface de vente supérieure à 10.000 m², à la production d'une étude d'impact et à la tenue d'une enquête publique durant sa phase administrative d'instruction. Il en est d'ailleurs de même pour le projet d'aménagement de voirie porté par la collectivité.

La réalisation de ces deux projets impactera nécessairement les milieux naturels des terrains d'assiette et de leur environnement proche, où ont été identifiés des espèces protégées, et des milieux naturels sensibles, ce qui a déjà été relevé, par l'autorité environnementale qui a produit un avis sur l'étude d'impact du dossier de permis de construire du futur centre commercial.

L'enjeu écologique repose majoritairement sur l'habitat de pelouse mésoxérophile, habitat inscrit sur la Liste rouge des habitats menacés de Champagne-Ardenne. Il est à préciser que cet habitat, sur le secteur d'aménagement, est à considérer comme dégradé du fait des anciennes utilisations du site (ancien aérodrome, accueil de gens du voyage, foire départementale ...).

Malgré cet état dégradé, cette portion de pelouse accueille notamment 1 couple d'Alouette lulu, espèce protégée (*Protection nationale - Annexe III de la Convention de Berne - Liste rouge Champagne-Ardenne niveau Vulnérable*). L'aménagement de la zone commerciale et les travaux connexes de voirie entraînant la destruction de cet habitat et la perturbation des espèces qui leur sont inféodés, il est nécessaire de prévoir des mesures d'évitement, de réduction des impacts sur les milieux et de compensation en cas d'impact résiduel identifié.

Les mesures compensatoires telles qu'il est proposé de les transcrire dans les dossiers d'études d'impact d'une part, et dans la demande de dérogation à formuler auprès du Conseil National de Protection de la Nature d'autre part, passent pour l'une d'elle par le maintien d'un site naturel existant, de type pelouse calcicole, en bon état de conservation.

La collectivité s'est associée l'expertise du Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne pour la recherche de sites potentiels et la proposition des mesures de gestion associées. Le choix s'est orienté vers le site concomitant au projet, la pelouse dite du « Plateau de la Vendue » sise en face du projet. Cette pelouse est identifiée au titre des ZNIEFF (intérêt écologique reconnu) : ZNIEFF de type I n°210000110 « Pelouse du plateau de la Vendue ».

A noter que l'Alouette lulu est notée dans la fiche ZNIEFF comme fréquentant la pelouse du plateau de la Vendue.

L'assiette foncière de cette pelouse est la propriété de l'Etat, ministère de la Défense, qui accepte de concéder à la collectivité la mise en œuvre des opérations de gestion écologique du site de la pelouse de la Vendue, suivant les préconisations du Conservatoire, et au travers de la ratification d'une convention de gestion et de suivi écologique du site.

Ces opérations de gestion écologique consisteront en :

- la mise en place d'un suivi scientifique des espèces patrimoniales présentes sur le site,
- la mise en place de mesures d'entretien compatibles avec le maintien et/ou le développement de la biodiversité et compatibles avec les activités militaires sur le site.

La collectivité contribuera financièrement ou matériellement aux opérations d'entretien du site (fauche, débroussaillage) via son service espaces verts et pourra en dernier recours, faire appel à des prestataires ou à d'autres partenaires. Ces mesures d'entretien seront mises en place selon les préconisations techniques du Conservatoire et représentent sur la durée du conventionnement, à terme trente années, un investissement estimé à hauteur de 150.000 €.

Le Conseil décide, à raison de 28 voix pour et 6 abstentions (Marie Claire RICHARD, Pascale SAMPOL, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Céline GROMEK- PARKER) d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention portant gestion et suivi écologique de la pelouse dite « du plateau de la Vendue » à CHAUMONT, pour une durée de quinze années et selon les modalités du projet et lui donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour conclure ladite opération.

4. Aménagements secteur de la Vendue- Mesures de compensations environnementales- Location d'un terrain sur la commune de Marnay- sur- Marne et mise en place d'une convention de suivi écologique

Suite à la délibération n°2 du 10/02/2012, il est rappelé que le permis de construire du centre commercial, à ce jour en cours d'instruction, est assujéti, par obligation réglementaire suite à la construction d'une surface de vente supérieure à 10.000 m², à la production d'une étude d'impact et à la tenue d'une enquête publique durant sa phase administrative d'instruction. Il en est d'ailleurs de même pour le projet d'aménagement de voirie porté par la collectivité.

La réalisation de ces deux projets impactera nécessairement les milieux naturels des terrains d'assiette et de leur environnement proche, où ont été identifiés des espèces protégées, et des milieux naturels sensibles, ce qui a déjà été relevé, par l'autorité environnementale qui a produit un

avis sur l'étude d'impact du dossier de permis de construire du futur centre commercial.

L'enjeu écologique repose majoritairement sur l'habitat de pelouse mésoxérophile, habitat inscrit sur la Liste rouge des habitats menacés de Champagne-Ardenne. Il est à préciser que cet habitat, sur le secteur d'aménagement, est à considérer comme dégradé du fait des anciennes utilisations du site (ancien aérodrome, accueil de gens du voyage, foire départementale ...).

Malgré cet état dégradé, cette portion de pelouse accueille notamment 1 couple d'Alouette lulu, espèce protégée (*Protection nationale - Annexe III de la Convention de Berne - Liste rouge Champagne-Ardenne niveau Vulnérable*).

L'aménagement de la zone commerciale et les travaux connexes de voirie entraînant la destruction de cet habitat et la perturbation des espèces qui leur sont inféodés, il est nécessaire de prévoir des mesures d'évitement, de réduction des impacts sur les milieux et de compensation en cas d'impact résiduel identifié.

Les mesures compensatoires telles qu'il est proposé de les transcrire dans les dossiers d'études d'impact d'une part, et dans la demande de dérogation à formuler auprès du Conseil National de Protection de la Nature d'autre part, passent pour l'une d'elle par la restauration et l'entretien d'un site de pelouse mésoxérophile, de surface globalement équivalente à celle détruite par les aménagements, nécessitant une remise en état et un entretien, avec la présence avérée ou potentielle de la faune inféodée aux pelouses calcaires, dont l'alouette lulu.

La collectivité s'est associée l'expertise du Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne pour la recherche de sites potentiels. Des prospections de terrain ont abouti à la proposition d'un site : la pelouse dite de la « Voie de Chaumont » à Marnay-sur-Marne, incluse dans la ZNIEFF « Vallons des ruisseaux du Val Darde, des Riaux et de leurs affluents entre Marnay-sur-Marne et Foulain ».

L'assiette foncière de cette pelouse est la propriété de la commune de MARNAY SUR MARNE, qui accepte de concéder sa mise à disposition au profit de la Ville de CHAUMONT, aux fins de mettre en œuvre sur le long terme la gestion écologique dudit site à même de satisfaire à la mesure de compensation proposée par la mise en place concomitante d'une convention de suivi écologique du site engageant la collectivité sur la durée avec le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne.

Cette mise à disposition consentie pour une durée de quinze années, renouvelable une fois pour la même durée, pourrait être conclue moyennant une redevance annuelle de cinq cents euros, et selon les modalités consignées dans le projet annexé à la présente délibération.

Le suivi écologique dudit site qui passera par :

- la mise en place d'un suivi scientifique des espèces végétales patrimoniales présentes sur le site,
- l'élaboration d'un plan de gestion écologique,
- la mise en place de mesures de gestion compatibles avec le maintien et/ou le développement de la biodiversité,

représente sur la durée du conventionnement, à terme trente années, un investissement estimé à hauteur de 150.000 €.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à contracter cette mise à disposition avec la commune de MARNAY SUR MARNE, aux conditions édictées dans le projet de convention, ainsi que ratifier la convention tripartite de gestion et de suivi écologique du site avec le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne. Conformément au protocole financier à mettre en œuvre avec la SAS CECOVILLE, la collectivité s'assurera le remboursement des sommes à investir pour le compte de cette dernière et relatives aux impacts environnementaux du projet de centre commercial.

Le Conseil décide, à raison de 28 voix pour et 6 abstentions (Marie Claire RICHARD, Pascale SAMPOL, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI,

Céline GROMEK- PARKER) d'autoriser le Maire à signer la convention portant mise à disposition par la commune de MARNAY SUR MARNE, de la parcelle cadastrée sur le territoire de cette commune section ZB n°15 pour une surface de 3 hectares 65 ares, pour une durée de quinze années, renouvelable une fois pour la même durée, moyennant une redevance annuelle de cinq cents euros (500 €) indexée sur l'indice national des fermages et selon les modalités du projet, et la convention portant gestion et suivi écologique de la pelouse dite « de la Voie de Chaumont » sise sur la commune de MARNAY SUR MARNE, pour une durée de quinze années, renouvelable une fois pour la même durée, et selon les modalités du projet, et lui donner tous pouvoirs pour conclure ladite opération.

4 bis. Aménagements secteur de la Vendue- Réalisation d'une desserte routière et aménagement d'un giratoire- Engagement d'une procédure de Déclaration de Projet

L'aménagement de la future zone commerciale de La Vendue nécessite, la réalisation, à charge de la commune, d'une jonction routière devant permettre de connecter la route départementale n°143 (avenue Christian Pineau) à la route départementale n°619 au droit du nouveau giratoire, ainsi que l'aménagement de quatre carrefours.

Cette liaison, indispensable à la bonne irrigation de la future zone commerciale a pour terrains d'assiette des emprises foncières sises sur notre finage ainsi que sur celui de la commune de CHAMARANDES-CHOIGNES.

Par délibération du 18 décembre 2010, le conseil municipal a acté la possibilité pour la commune, en tant que maître d'ouvrage des travaux de voirie, de pouvoir recourir à la procédure d'expropriation, en saisissant l'Etat aux fins de déclarer d'Utilité Publique le projet susmentionné.

Depuis, la collectivité s'est rendue maître des terrains d'emprise, suite à des acquisitions amiables menées avec les propriétaires des parcelles sises sur le ban de CHAMARANDES-CHOIGNES, et pour lesquelles le conseil municipal a valablement délibéré.

Dés lors, la procédure de Déclaration d'Utilité Publique ne se justifie plus, doit lui être substituée celle dite de la « Déclaration de Projet ».

En conséquence, il est proposé d'autoriser le Maire à poursuivre cette procédure aux fins de mettre à l'enquête publique d'ici les prochaines semaines sous le régime de la loi « Bouchardeau », notre projet de travaux consistant en la réalisation d'une voirie de liaison entre la RD143 et la RD619 et l'aménagement de quatre carrefours.

Le Conseil décide, à raison de 28 voix pour et 6 abstentions (Marie Claire RICHARD, Pascale SAMPOL, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Céline GROMEK- PARKER):

* D'abroger la délibération du 18 décembre 2010 portant engagement de poursuivre une demande de Déclaration d'Utilité Publique,

* D'autoriser le maire à poursuivre, aux fins ci-dessus exposées, la déclaration de projet des projets de voirie suivants :

- Jonction routière à réaliser entre la RD 619 et la RD 143 ainsi que l'aménagement de trois carrefours,
- Réalisation d'un giratoire à la jonction des routes départementales 619 et 143bis.

* D'autoriser le maire à procéder à l'organisation de l'enquête publique de type « loi Bouchardeau » afférente aux projets d'aménagement susmentionnés.

* De donner tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

INTERCOMMUNALITE

5. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale- Avis sur le projet de périmètre de la Communauté d'Agglomération du Pays Chaumontais

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), tel qu'il a été adopté par la CDCI a été arrêté par le Préfet le 29 décembre 2011 et sa mise en œuvre est d'ores et déjà engagée.

En effet, à compter de l'adoption du schéma et au plus tard au 31 décembre 2012, les arrêtés de projets de périmètre des intercommunalités définies par le SDCI doivent être notifiés aux communes pour accord.

Cet accord doit être exprimé par 50% des communes représentant 50% de la population totale, cette majorité devant comprendre la commune dont la population est la plus nombreuse si elle représente au moins 1/3 de la population totale.

Par arrêté n° 1013 du 7 mars 2012, le Préfet de Haute Marne a délimité le projet de périmètre de la Communauté d'Agglomération du Pays Chaumontais, avec les vingt cinq communes de:

Blaisy, Brethenay, Buxières-les-Villiers, Chamarandes-Choignes, Chaumont, Colombey les-deux-Eglises, Condes, Curmont, Euffigneix, Foulain, **Gillancourt**, Jonchery, Juzennecourt, Lachapelle-en-Blaisy, Lamothe-en-Blaisy, Laville-aux-Bois, **Luzy-sur-Marne**, **Neuilly-sur-Suize**, Rennepont, Riaucourt, Rizaucourt-Buchey, Semoutiers-Montsaon, Treix, **Verbiesles** et Villiers le Sec.

Par courrier du 8 mars 2012, Monsieur Le Préfet sollicite l'avis du conseil municipal sur l'arrêté préfectoral précité.

En l'absence de délibération dans un délai de 3 mois, l'avis est réputé favorable.

Le conseil municipal a déjà été amené à se prononcer favorablement sur l'extension du périmètre aux communes de Luzy-sur-Marne, Neuilly-sur-Suize et Verbiesles dans le cadre du projet de SDCI.

S'agissant de la commune de Gillancourt, cette dernière a demandé au Préfet de rejoindre la communauté d'agglomération et en a fait part à cette dernière.

Le Conseil décide à raison de 33 voix pour et 1 abstention (**Céline GROMEK-PARKER**) d'émettre un avis favorable au projet de périmètre de la Communauté d'agglomération tel qu'il figure dans l'arrêté préfectoral n°1013 du 7 mars 2012.

* Arrivée de M. COGNON

FINANCES

6. Budget principal de la Ville : Affectation du résultat 2011

Il est demandé de se prononcer sur le résultat de l'exercice qui se solde par un résultat de clôture excédentaire de 6 751 258,21 euros et un résultat globalisé excédentaire de 5 380 568,16 euros.

Affectation du résultat :

Compte tenu des restes à recouvrer et des restes à mandater de la section d'investissement, il est proposé de surcouvrir le besoin de la section d'investissement par l'émission d'un titre de recette au compte 1068 pour un montant de 1 500 000,00 euros prélevé sur la section de fonctionnement et de reporter le solde de 3 428 689,47 euros sur l'exercice 2012.

Le Conseil adopte cette délibération à raison de 28 voix pour, 5 voix contre (**Marie-Claire RICHARD, Pascale SAMPOL, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI**) et 1 abstention (**Céline GROMEK-PARKER**).

* Arrivée de M. SIMON

7. Budget annexe de l'eau : Affectation du résultat 2011

Après examen du détail des opérations, il ressort que les dépenses et les recettes sont en parfaite concordance avec les pièces justificatives produites par madame le trésorier principal.

Il est demandé de se prononcer sur le résultat de l'exercice qui se solde par un résultat de clôture excédentaire de 55 132,80 euros et un résultat globalisé excédentaire de 51 233,41 euros.

Affectation du résultat :

Compte tenu des restes à mandater de la section d'investissement, il est proposé de couvrir le besoin de la section d'investissement par l'émission d'un titre de recette au compte 1068 pour un montant de 20 389,91 euros

prélevé sur la section de fonctionnement et de reporter le solde de 1 215,72 euros sur l'exercice 2012.

Le Conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

8. Budget annexe de l'assainissement : Affectation du résultat 2011

Après examen du détail des opérations, il ressort que les dépenses et les recettes sont en parfaite concordance avec les pièces justificatives produites par madame le trésorier principal.

Il est demandé de se prononcer sur le résultat de l'exercice qui se solde par un résultat de clôture excédentaire de 683 030,32 euros et un résultat globalisé excédentaire de 371 398,34 euros.

Affectation du résultat :

Compte tenu des restes à mandater de la section d'investissement, il est proposé de couvrir le besoin de la section d'investissement par l'émission d'un titre de recette au compte 1068 pour un montant de 162 083,17 euros prélevé sur la section de fonctionnement et de reporter le solde de 208 454,37 euros sur l'exercice 2012.

Le Conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

9. Budget annexe des activités économiques : Affectation du résultat 2011

Après examen du détail des opérations, il ressort que les dépenses et les recettes sont en parfaite concordance avec les pièces justificatives produites par madame le trésorier principal.

Il est demandé de se prononcer sur le résultat de l'exercice qui se solde par un résultat de clôture déficitaire de 40 933,54 euros et un résultat globalisé excédentaire de 556 431,46 euros.

Affectation du résultat :

Compte tenu du transfert du budget annexe de l'activité économique à la communauté d'agglomération du pays chaumontais, il est proposé de reporter au budget principal de la ville le résultat excédentaire de la section d'investissement au compte 001.

Le Conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

10. Budget annexe de la résidence sociale : Affectation du résultat 2011

Après examen du détail des opérations, il ressort que les dépenses et les recettes sont en parfaite concordance avec les pièces justificatives produites par madame le trésorier principal.

Il est demandé de se prononcer sur le résultat de l'exercice qui se solde par un résultat de clôture excédentaire de 5 344,63 euros et un résultat globalisé excédentaire de 28 247,28 euros.

Affectation du résultat :

Compte tenu des restes à mandater de la section d'investissement, il est proposé de reporter le résultat excédentaire de 28 247,28 euros de la section d'investissement sur l'exercice 2012.

Le Conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

11. Budget annexe du Foyer des Jeunes Travailleurs : Affectation du résultat 2011

Le FJT ayant été remplacé par la résidence sociale, aucun mouvement n'a été effectué.

Il est demandé de se prononcer sur le résultat de l'exercice qui se solde par un résultat de clôture nul et un résultat globalisé excédentaire de 14 238,33 euros.

Affectation du résultat :

Compte tenu de la clôture du budget annexe du FJT, il est proposé de reporter le résultat excédentaire de la section d'investissement au compte 001 du budget principal de la ville.

Le Conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

12. Budget annexe du multiplexe cinématographique : Affectation du résultat 2011

Après examen du détail des opérations, il ressort que les dépenses et les recettes sont en parfaite concordance avec les pièces justificatives produites par madame le trésorier principal.

Il est demandé de se prononcer sur le résultat de l'exercice qui se solde par un résultat de clôture excédentaire de 423 849,24 euros et un résultat globalisé excédentaire de 746 966,69 euros.

Affectation du résultat :

Il est proposé de reporter le résultat excédentaire de 746 966,69 euros de la section d'investissement sur l'exercice 2012.

Le Conseil adopte cette délibération à raison de 28 voix pour et 6 voix contre (Marie-Claire RICHARD, Pascale SAMPOL, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Céline GROMEK-PARKER).

13. Budget annexe du camping : Affectation du résultat 2011

Après examen du détail des opérations, il ressort que les dépenses et les recettes sont en parfaite concordance avec les pièces justificatives produites par madame le trésorier principal.

Il est demandé de se prononcer sur le résultat de l'exercice qui se solde par un résultat de clôture excédentaire de 1 781,12 euros et un résultat globalisé nul.

Affectation du résultat :

Compte tenu du transfert du budget annexe du camping à la communauté d'agglomération du pays chaumontais, il est proposé de reporter au budget principal de la ville le résultat déficitaire de la section d'investissement au compte 001 et le résultat excédentaire de fonctionnement au compte 002.

Le Conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

14. Budget annexe du Lotissement du Chevrier : Affectation du résultat 2011

Après examen du détail des opérations, il ressort que les dépenses et les recettes sont en parfaite concordance avec les pièces justificatives produites par madame le trésorier principal.

Il est demandé de se prononcer sur le résultat de l'exercice qui se solde par un résultat de clôture excédentaire de 30 988,70 euros et un résultat globalisé excédentaire de 20 478,25 euros.

Affectation du résultat :

Tous les terrains du lotissement ayant été commercialisés, il est proposé de reporter le résultat excédentaire de 20 478,25 euros de la section de fonctionnement au compte 002 du budget principal sur l'exercice 2012.

Le Conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

15. Budget annexe du Lotissement Quellemêle : Affectation du résultat 2011

Après examen du détail des opérations, il ressort que les dépenses et les recettes sont en parfaite concordance avec les pièces justificatives produites par madame le trésorier principal.

Il est demandé de se prononcer sur le résultat de l'exercice qui se solde par un résultat de clôture et un résultat globalisé excédentaire de 448,96 euros.

Affectation du résultat :

Compte tenu du transfert du budget annexe du lotissement de la Quellemêle à la communauté d'agglomération du pays chaumontais, il est proposé de reporter au budget principal de la ville sur l'exercice 2012 le résultat excédentaire de fonctionnement au 002.

Le Conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

* Arrivée de Mme PAZDZIOR

16. Budget annexe du Lotissement du Val Poncé : Affectation du résultat 2011

Après examen du détail des opérations, il ressort que les dépenses et les recettes sont en parfaite concordance avec les pièces justificatives produites par madame le trésorier principal.

Il est demandé de se prononcer sur le résultat de l'exercice qui se solde par un résultat de clôture et un résultat globalisé nul.

Affectation du résultat :

Compte tenu du transfert du budget annexe du lotissement Val Poncé à la communauté d'agglomération du pays chaumontais, il est proposé de reporter au budget principal de la ville sur l'exercice 2012 le résultat déficitaire de la section d'investissement au compte 001 et le résultat excédentaire de fonctionnement au 002.

Le Conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

* Départ de M. BERTHIER qui donne pouvoir à Mlle CUCCURU

17. Fixation du taux des trois taxes

Suite au transfert de la compétence économique à la Communauté d'Agglomération, la Ville de CHAUMONT n'a plus dans son champ de compétence que la fiscalité « ménages » (TH, TFB, TFNB).

Globalement, les bases « ménages » évoluent très faiblement (+ 1.50%). On remarquera qu'elles ne suivent pas le taux de revalorisation de 1,8% arrêté dans la loi de finances (-0.3%). L'essentiel de la baisse provient de la faiblesse de l'évolution des bases de taxe foncières qui peut s'interpréter par les travaux de démolition reconstruction engagés par Chaumont Habitat dans le cadre de la rénovation urbaine.

Selon Etat 1259 COM	2011 bases effectives	2012 bases prévisionnel les	Variation s	%
BASES NETTES	45 933 645€	46 621 000€	687 355€	1.5 0%
Taxe d'habitation	23 261 134€	23 726 000€	464 866€	2,0 0%
Taxe sur le foncier bâti	22 440 059€	22 662 000€	221 941€	0.9 9%
Taxe sur le foncier non bâti	232 452€	233 000€	548€	0.2 4%

Dans le respect de nos engagements, il est proposé de ne pas augmenter les taux des trois taxes directes locales et ainsi de les laisser au même niveau que précédemment.

Taux 2012

Taxes d'habitation	27,90%
Taxes sur le foncier bâti	34,65%
Taxes sur le foncier non bâti	50,93%

Par conséquent, le rapport entre le produit constant (bases 2012 x taux 2011) qui s'élève à 14 590 604 euros est identique au produit fiscal attendu et le rapport de ces deux grandeurs fournit un coefficient de variation de 1,000.

PRODUITS 3 TAXES	Réel 2011	Attendu 2012	Variatio n	%
Taxes d'habitation	6 489 856€	6 619 554€	129 698€	2.00%
Taxes sur le foncier bâti	7 775 480€	7 852 383€	76 903€	0.99%
Taxes sur le foncier non bâti	118 388€	118 667€	279€	0.24%

Produit global attendu	14 383 725€	14 590 604€	206 879€	1.44%
-------------------------------	-------------	--------------------	-----------------	--------------

L'effet base génère donc un supplément de produit de 206 879€.
Le Conseil adopte, à l'unanimité, cette délibération.

18. Fixation du taux applicable pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2012

L'état de notification reçu pour 2012 au titre de la TEOM fait ressortir une augmentation des bases de 1.93% par rapport à celles de 2011. La contribution à verser au SMICTOM pour le traitement des ordures ménagères, le tri et la collecte des points d'apports volontaires s'élève à 1 730 808€ contre 1 751 112€ en 2011.

La quasi-stabilité de cette redevance conduit à proposer la reconduction du taux pratiqué en 2011 :

Année	Bases notifiées	Taux	Produit
2012 (prévisionnel)	21 978 780€	14.51%	3 189 121€
2011 (réel)	21 562 659€	14.51%	3 128 742€
Variation	416 121€	0	
Var. en %	1.93%	0	

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le taux de 14,51% au titre de l'année 2012.

19. Détermination de la surtaxe eau 2012

Afin d'équilibrer le budget annexe 2012 de l'eau, le Conseil décide, à l'unanimité, de passer la surtaxe de 0,0563 à 0,09830 euros HT.

Cette augmentation est rendue nécessaire par le reversement, à l'agence de l'eau, du trop perçu de la subvention pollution des années 1997 à 1999.

20. Détermination de la surtaxe assainissement 2012

Compte tenu de la reprise des résultats constatés au compte administratif 2011 du budget annexe de l'assainissement, le Conseil décide, à l'unanimité, de maintenir la surtaxe au même niveau que l'année 2011 soit 0,1829 euros HT.

21. Budget primitif 2012 : budget principal

Les grandes lignes du budget primitif 2012, acte majeur de la vie de notre conseil Municipal, sont présentés comme suit :

Fonctions	Recettes	Dépenses
Mouvements réels		
Investissement	29 839 130,07	33 776 206,19
Inscriptions nouvelles	29 808 993,07	33 041 157,25
Reports	30 137,00	735 048,94
Fonctionnement	40 328 883,14	36 391 807,02
Mouvements d'ordre		
Investissement	4 890 000,00	952 923,88
Inscriptions nouvelles	4 890 000,00	952 923,88
Reports		
Fonctionnement	952 923,88	4 890 000,00

En totalité

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	41 281 807,02€	41 281 807,02€
INVESTISSEMENT	34 729 130,07€	34 729 130,07€
TOTAL	76 010 937,09	76 010 937,09€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Pour mémoire, budget primitif 2011	Budget primitif 2012	Restes à réaliser	Vote du conseil municipal
DEPENSES				
002 - Résultat reporté de fonctionnement				-
011 - Charges à caractère général	7 102 157,00	7 102 157,00		7 102 157,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	19 963 998,00	20 186 947,00		20 186 947,00
014 - Atténuation de produits				-
022 - Dépenses imprévues	1 280 990,00	1 118 910,44		1 118 910,44
023 - Virement à la section d'investissement	2 376 885,40	2 500 000,00		2 500 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 200 000,00	2 390 000,00		2 390 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	5 976 907,00	5 928 246,00		5 928 246,00
66 - Charges financières	1 268 416,13	1 617 115,94		1 617 115,94
67 - Charges exceptionnelles	534 488,72	438 430,64		438 430,64
TOTAL DES DEPENSES	40 703 842,25	41 281 807,02	-	41 281 807,02
RECETTES				
002 - Résultat reporté de fonctionnement	3 297 885,85	3 458 974,91		3 458 974,91
013 - Atténuation de charges	960 997,00	990 997,00		990 997,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	658 500,00	952 923,88		952 923,88
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 087 862,00	1 227 676,23		1 227 676,23
73 - Impôts et taxes	21 727 208,00	24 482 385,00		24 482 385,00
74 - Dotations, subventions et	12 702 989,40	9 917 705,00		9 917 705,00

participations				
75 - Autres produits de gestion courante	268 000,00	228 753,00		228 753,00
76 - Produits financiers	400,00	22 392,00		22 392,00
77 - Produits exceptionnels				-
TOTAL DES RECETTES	40 703 842,25	41 281 807,02	-	41 281 807,02

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Budget primitif 2012	Restes à réaliser	Vote du conseil municipal
DEPENSES			
001 - Résultat reporté d'investissement			-
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	952 923,88		952 923,88
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 902 807,89		5 902 807,89
020 - Dépenses imprévues	762 411,56		762 411,56
204 - Subventions d'équipement versées	596 740,00		596 740,00
20 - Immobilisation incorporelles			-
21 - Immobilisations corporelles			-
23 - Immobilisations en cours			-
27 - Immobilisations financières	382 054,60		382 054,60
4581 - Opération sous mandat	4 004 031,00		4 004 031,00
OPERATIONS			
0941 - Les silos, maison de livre et de l'affiche	60 000,00	31 718,27	91 718,27
0962 - Etudes d'urbanisme	8 500,00	5 244,46	13 744,46
1008 - Réseau d'éclairage public	210 000,00	59 180,25	269 180,25
1060 - Voirie	1 032 323,20	93 654,68	1 125 977,88
1132 - Mobilier urbain	15 000,00		15 000,00
1163 - Centre aéré Saint Roch		1 590,27	1 590,27
1197 - Bâtiments administratifs	3 980 300,00	5 864,94	3 986 164,94

1210 - Musée	45 000,00	16 363,79	61 363,79
1227 - Terrains		46 328,40	46 328,40
1234 - Piscines et base nautique		16 777,97	16 777,97
1240 - Signalisation	20 000,00	13 617,86	33 617,86
1255 - Espaces verts	598 268,00	46 697,92	644 965,92
1257 - Véhicules	140 000,00	1 000,00	141 000,00
1265 - Ecole de musique	10 000,00	17 695,70	27 695,70
1267 - Colonie du Val André		14 321,36	14 321,36
1283 - Cimetières	3 000,00		3 000,00
1290 - Equipement informatique	135 000,00	157 210,24	292 210,24
1291 - Protection incendie	50 000,00	2 788,90	52 788,90
1294 - Parkings	33 500,00	65 407,17	98 907,17
1301 - Bâtiments socioculturels	1 020 012,00		1 020 012,00
1302 - Ecoles	267 750,00	18 743,56	286 493,56
1307 - Stades et terrains de sports	385 000,00	4 267,72	389 267,72
1308 - Gymnases et salles de sports	286 950,00	2 384,82	289 334,82
1309 - Bâtiments culturels		11 130,69	11 130,69
1314 - Immeubles	626 600,00		626 600,00
1318 - Opérations urbaines		3 422,95	3 422,95
1319 - Jardins familiaux	900,00		900,00
1329 - Clubs et loisirs	20 000,00		20 000,00
1330 - Bâtiments industriels et commerciaux	466 440,00		466 440,00
1332 - Crèches et garderies	10 000,00	3 088,16	13 088,16
1333 - Bâtiments sociaux		6 237,74	6 237,74
1334 - Services techniques	50 000,00	6 607,73	56 607,73
1337 - Edifices cultuels		14 738,40	14 738,40
1339 - Bois et forêts	55 000,00	35 828,61	90 828,61

1353 - Grands projets	11 863 569,00	33 136,38	11 896 705,38
TOTAL DES DEPENSES	33 994 081,13	735 048,94	34 729 130,07
RECETTES			
001 - Résultat reporté d'investissement	1 013 190,25		1 013 190,25
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 500 000,00		2 500 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 390 000,00		2 390 000,00
024 - Produit des cessions	6 379 000,00		6 379 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 050 000,00		1 050 000,00
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	1 500 000,00		1 500 000,00
13 - Subventions d'investissement reçues	280 000,00		280 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 883 106,59		6 883 106,59
27 - Immobilisations financières	25 807,89		25 807,89
4582 - Opération sous mandat	4 188 662,00		4 188 662,00
OPERATIONS			
1060 - Voirie	765 934,00		765 934,00
1197 - Bâtiments administratifs	2 651 682,45		2 651 682,45
1210 - Musée	30 000,00	2 530,00	32 530,00
1255 - Espaces verts	166 439,00		166 439,00
1265 - Ecole de musique		3 392,00	3 392,00
1290 - Equipement informatique	9 200,00		9 200,00
1294 - Parkings	11 500,00		11 500,00
1301 - Bâtiments socioculturels	449 843,89		449 843,89
1302 - Ecoles		12 055,00	12 055,00
1302 - Ecoles	50 000,00		50 000,00
1308 - Gymnases et salles de sports	160 000,00		160 000,00
1330 - Bâtiments industriels et commerciaux	363 977,00		363 977,00
1332 - Crèches et garderies		1 340,00	1 340,00

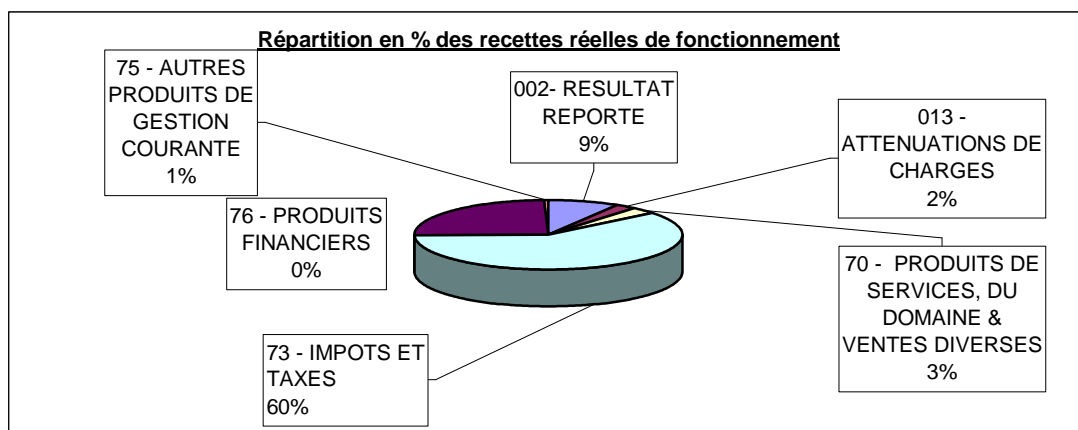
1337 - Edifices cultuels		10 820,00	10 820,00
1353 - Grands projets	3 830 650,00		3 830 650,00
TOTAL DES RECETTES	34 698 993,07	30 137,00	34 729 130,07

LE FONCTIONNEMENT RECETTES

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2011 (1)	Crédits 2011 (2)	BP 2012 (3)	Evolution de BP à BP (4)	Evol. % 4/1	Evol. % 4/2
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	960 997,00	960 997,00	990 997,00	30 000,00	3,12%	3,12%
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 087 862,00	1 147 452,00	1 227 676,23	139 814,23	12,85%	12,18%
73 - IMPOTS ET TAXES	21 727 208,00	21 713 992,00	24 482 385,00	2 755 177,00	12,68%	12,69%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	12 702 989,40	13 171 505,40	9 917 705,00	-2 785 284,40	-21,93%	-21,15%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	268 000,00	268 000,00	228 753,00	-39 247,00	-14,64%	-14,64%
76 - PRODUITS FINANCIERS	400,00	400,00	22 392,00	21 992,00	5498,00%	5498,00%
TOTAL RECETTES	36 747 456,40	37 262 346,40	36 869 908,23	122 451,83	0,33%	0,33%

Les recettes réelles de fonctionnement sont quasi stables par rapport à 2011

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2012	% des recettes
002 - RESULTAT REPORTE	3 458 974,91	8,58%
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	990 997,00	2,46%
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 227 676,23	3,04%
73 - IMPOTS ET TAXES	24 482 385,00	60,71%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	9 917 705,00	24,59%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	228 753,00	0,57%
76 - PRODUITS FINANCIERS	22 392,00	0,06%
TOTAL RECETTES	40 328 883,14	100,00%



Le chapitre 013 retrace les remboursements liés aux salaires du CCAS, de la Caisse des écoles, de la CCPC et du SDIS

Le chapitre 70 retrace les recettes d'utilisation des équipements municipaux

et les prestations des services

Le chapitre 73 retrace les impôts et taxes collectés

Le chapitre 74 retrace les dotations reçues de l'Etat et des autres collectivités

Le chapitre 75 retrace les revenus des immeubles

Le chapitre 76 retrace les revenus financiers liés aux titres de placement

Chapitre 70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES

Nature	BP 2011 (1)	Crédits 2011 (2)	BP 2012 (3)	Evolution de BP à BP (4)	Evol. % 4/1	Evol. % 4/2
7022 - COUPES DE BOIS	0,00	41 090,00	30 000,00	30 000,00	#DIV/0!	73,01%
7023 - MENUS PRODUITS FORESTIERS	3 500,00	3 500,00	10 000,00	6 500,00	185,71%	185,71%
7025 - TAXES D'AFFOUAGE	960,00	960,00	670,00	-290,00	-30,21%	-30,21%
70311 - CONCESSION DANS LES CIMETIERES (PR	12 667,00	12 667,00	20 000,00	7 333,00	57,89%	57,89%
70323 - REDEV. D'OCCUPAT. DU DOMAINE PUBLI	61 500,00	61 500,00	65 900,00	4 400,00	7,15%	7,15%
7035 - LOCATIONS DE DROITS DE CHASSE ET D	28 900,00	28 900,00	17 800,00	-11 100,00	-38,41%	-38,41%
70388 - AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIV	32 600,00	51 100,00	65 500,00	32 900,00	100,92%	64,38%
7062 - REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES	133 400,00	133 400,00	138 500,00	5 100,00	3,82%	3,82%
70631 - A CARACTERE SPORTIF	83 000,00	83 000,00	90 000,00	7 000,00	8,43%	8,43%
70632 - A CARACTERE DE LOISIRS	25 000,00	25 000,00	65 000,00	40 000,00	160,00%	160,00%
7066 - REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES	408 750,00	408 750,00	399 206,23	-9 543,77	-2,33%	-2,33%
70688 - AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	150,00	150,00	200,00	50,00	33,33%	33,33%
7083 - LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMME	47 000,00	47 000,00	50 000,00	3 000,00	6,38%	6,38%
70872 - PAR LES BUDGETS ANNEXES ET LES RE	150 000,00	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00%	0,00%
70878 - PAR D'AUTRES REDEVABLES	94 035,00	94 035,00	118 700,00	24 665,00	26,23%	26,23%
7088 - AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXE	6 400,00	6 400,00	6 200,00	-200,00	-3,13%	-3,13%
Total 70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAIN	1 087 862,00	1 147 452,00	1 227 676,23	139 814,23	12,85%	12,18%

Le chapitre 70 Produits de services, du domaine & ventes diverses est en progression de 12,85% par rapport à 2011. L'actualisation des recettes a été faite en tenant compte du réalisé précédent.

L'examen des chapitres 73 Impôts et taxes et 74 Dotations, subventions & participations doit se faire en parallèle suite à la création de la Communauté d'agglomération.

Le chapitre 73 enregistre deux mouvements + 5 524 886€ d'attribution de compensation et - 2 992 723€ de taxes transférées à l'agglomération (CFE, la CVAE, les IFR, la TAFNB).

Le chapitre 74 Dotations enregistre - 2 532 163€ de compensation salaires ex TP plus TASCOM.

Chapitre 73 - Impôts et taxes

Nature	BP 2011 (1)	Crédits 2011 (2)	BP 2012 (3)	Evolution de BP à BP (4)	Evol. % 4/1	Evol. % 4/2
7311 - CONTRIBUTIONS DIRECTES	17 238 816,00	17 238 816,00	0,00	-17 238 816,00	-100,00%	-100,00%
73111 - TAXE FONCIERE ET HABITATION	0,00	0,00	14 590 604,00	14 590 604,00	#DIV/0!	#DIV/0!
7318 - AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	0,00	6 784,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00%
7321 - ATTRIBUTION DE COMPENSATIONS	0,00	0,00	5 524 886,00	5 524 886,00	#DIV/0!	#DIV/0!
7323 - F.N.G.I.R.	192 461,00	192 461,00	66 918,00	-125 543,00	-65,23%	-65,23%
7328 - AUTRES REVERSEMENTS DE FISCALITE	0,00	0,00	12 056,00	12 056,00	#DIV/0!	#DIV/0!
7331 - TAXE D'ENLEVEMENT DES O.M.	3 130 531,00	3 130 531,00	3 189 121,00	58 590,00	1,87%	1,87%
7336 - DROITS DE PLACE	41 000,00	41 000,00	45 000,00	4 000,00	9,76%	9,76%
7337 - DROITS DE STATIONNEMENT	260 000,00	260 000,00	150 000,00	-110 000,00	-42,31%	-42,31%
7351 - TAXE SUR L'ELECTRICITE	400 000,00	400 000,00	400 000,00	0,00	0,00%	0,00%
7368 - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	164 400,00	144 400,00	123 800,00	-40 600,00	-24,70%	-28,12%
7381 - TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUBLIQUES	300 000,00	300 000,00	380 000,00	80 000,00	26,67%	26,67%
Total 73 - IMPOTS ET TAXES	21 727 208,00	21 713 992,00	24 482 385,00	2 755 177,00	12,68%	12,69%

Les contributions directes ne concernent plus que les taxes ménages qui produisent, comme nous l'avons vu précédemment, un supplément de produit de 206 879€ conséquence de la seule revalorisation des bases.

Au 7321, on retrouve les taxes économiques que la communauté d'agglomération doit théoriquement reverser en l'absence de transferts de charges. Ce n'est que lorsque la CLECT (Commission d'évaluation des charges transférées) aura statué que sera connu le montant des charges à imputer sur ce montant.

Chapitre 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Nature	BP 2011 (1)	Crédits 2011 (2)	BP 2012 (3)	Evolution de BP à BP (4)	Evol. % 4/1	Evol. % 4/2
7411 - DOTATION FORFAITAIRE	8 675 271,00	8 329 087,00	6 232 870,00	-2 442 401,00	-28,15%	-29,32%
74123 - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	1 286 721,00	1 609 867,00	1 330 721,00	44 000,00	3,42%	2,73%
74127 - DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	295 818,00	353 342,00	295 818,00	0,00	0,00%	0,00%
744 - DOTATIONS : REGULARISATION DE L'EXERCICE ECOULE	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!
745 - DOTATION SPECIALE AU TITRE DES INSTITUTEURS	2 000,00	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00%	0,00%
746 - DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!
74718 - AUTRES	327 065,00	448 666,00	228 629,00	-98 436,00	-30,10%	-21,94%
7472 - REGIONS	117 768,00	220 768,00	91 225,00	-26 543,00	-22,54%	-12,02%
7473 - DEPARTEMENTS	78 100,00	184 700,00	86 640,00	8 540,00	10,93%	4,62%
74748 - AUTRES COMMUNES	80 000,00	80 000,00	36 000,00	-44 000,00	-55,00%	-55,00%
74758 - AUTRES GROUPEMENTS	52 700,00	72 700,00	57 700,00	5 000,00	9,49%	6,88%
74758 - AUTRES GROUPEMENTS	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	#DIV/0!	#DIV/0!
7477 - BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	69 348,40	56 258,40	0,00	-69 348,40	-100,00%	-123,27%
7478 - AUTRES ORGANISMES	917 134,00	1 013 053,00	913 785,00	-3 349,00	-0,37%	-0,33%
7482 - COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE ADDITIONNELLE	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!
748313 - DOTAT. DE COMPENS. DE LA REFORME DE LA TAXE PROF.	131 647,00	131 647,00	38 563,00	-93 084,00	-70,71%	-70,71%
748314 - DOTAT. UNIQUE DES COMPENS. SPECIFIQUES A TAXE PROF	0,00	193 832,00	67 742,00	67 742,00	#DIV/0!	34,95%
74833 - ETAT - COMPENS. DE LA CONTRIBUT. ECO. TERRITORIALE	193 832,00	0,00	0,00	-193 832,00	-100,00%	#DIV/0!
74834 - ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	68 786,00	68 786,00	61 697,00	-7 089,00	-10,31%	-10,31%
74835 - ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	401 379,00	401 379,00	448 835,00	47 456,00	11,82%	11,82%
7484 - DOTATION DE RECENSEMENT	5 420,00	5 420,00	5 420,00	0,00	0,00%	0,00%
7485 - DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	0,00	0,00	10 060,00	10 060,00	#DIV/0!	#DIV/0!
Total 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	12 702 989,40	13 171 505,40	9 917 705,00	-2 785 284,40	-21,93%	-21,15%

A ce jour, seules les compensations Etat et la dotation forfaitaire sont connues. La dotation de base en baisse de 69 100€, la dotation de superficie et de garantie restant à l'identique.

CHAPITRE 75 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Nature	BP 2011 (1)	Crédits 2011 (2)	BP 2012 (3)	Evolution de BP à BP (4)	Evol. % 4/1	Evol. % 4/2
752 - REVENUS DES IMMEUBLES	268 000,00	268 000,00	228 753,00	-39 247,00	-14,64%	-14,64%
Total 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	268 000,00	268 000,00	228 753,00	-39 247,00	-14,64%	-14,64%

La diminution du chapitre 75 Autres charges de gestion courante de 14,64%, s'explique par les cessions et la vacance des biens pour lesquels des cessions sont envisagées

CHAPITRE 76 - PRODUITS FINANCIERS

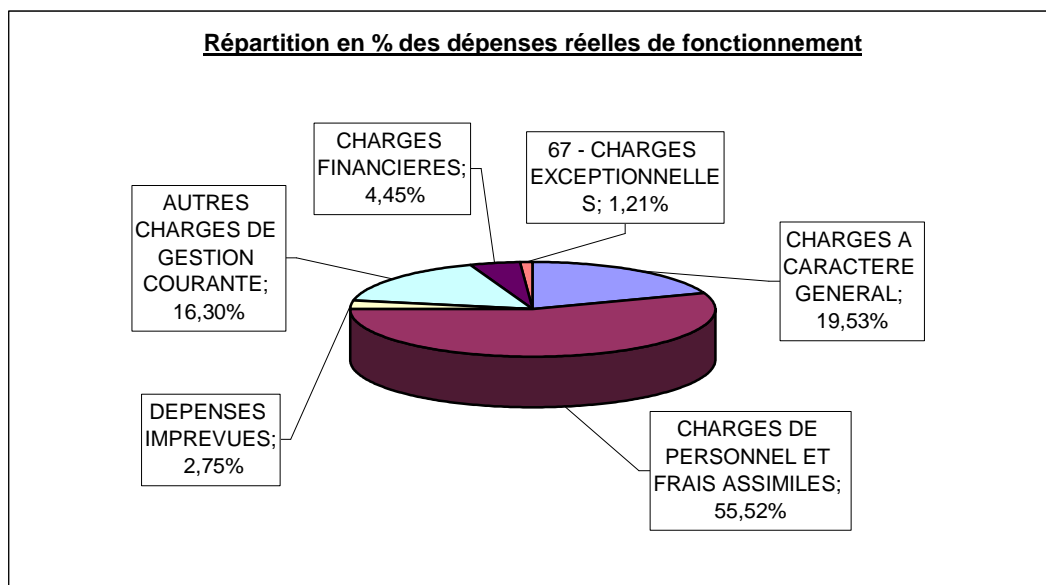
Ce chapitre enregistre l'encaissement des dividendes des actions APRR détenues par la Ville de CHAUMONT.

CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2011 (1)	Crédits 2011 (2)	BP 2012 (3)	Evolution de BP à BP (4)	Evol. % 4/1	Evol. % 4/2
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 102 157,00	7 775 867,00	7 102 157,00	0,00	0,00%	0,00%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	19 963 998,00	20 005 993,00	20 186 947,00	222 949,00	1,12%	1,11%
022 - DEPENSES IMPREVUES	1 280 990,00	984 490,00	1 118 910,44	-162 079,56	-12,65%	-16,46%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 976 907,00	6 069 132,00	5 928 246,00	-48 661,00	-0,81%	-0,80%
66 - CHARGES FINANCIERES	1 268 416,13	1 268 416,13	1 617 115,94	348 699,81	27,49%	27,49%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	534 488,72	579 866,72	438 430,64	-96 058,08	-17,97%	-16,57%
TOTAL DEPENSES REELLES	36 126 956,85	36 683 764,85	36 391 807,02	264 850,17	0,73%	0,72%

FONCTIONNEMENT DEPENSES

CHARGES DE FONCTIONNEMENT	BP 2011 (1)	Crédits 2011 (2)	BP 2012 (3)	Evolution de BP à BP (4)	Evol. % 4/1	Evol. % 4/2
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 102 157,00	7 775 867,00	7 102 157,00	0,00	0,00%	0,00%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	19 963 998,00	20 005 993,00	20 186 947,00	222 949,00	1,12%	1,11%
022 - DEPENSES IMPREVUES	1 280 990,00	984 490,00	1 118 910,44	-162 079,56	-12,65%	-16,46%
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 376 885,40	2 511 263,94	2 500 000,00	123 114,60	5,18%	4,90%
042 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 200 000,00	2 564 451,88	2 390 000,00	190 000,00	8,64%	7,41%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 976 907,00	6 069 132,00	5 928 246,00	-48 661,00	-0,81%	-0,80%
66 - CHARGES FINANCIERES	1 268 416,13	1 268 416,13	1 617 115,94	348 699,81	27,49%	27,49%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	534 488,72	579 866,72	438 430,64	-96 058,08	-17,97%	-16,57%
TOTAL DEPENSES	40 703 842,25	41 759 480,67	41 281 807,02	577 964,77	1,42%	1,38%

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 36 391 M€ et sont en augmentation de 0.73% par rapport à l'ensemble des crédits votés en 2011.



CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL

Nature	BP 2011 (1)	Crédits 2011 (2)	BP 2012 (3)	Evolution de BP à BP (4)	Evol. % 4/1	Evol. % 4/2
6042 - ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	303 391,00	312 440,00	291 000,00	-12 391,00	-4,08%	-3,97%
60611 - EAU ET ASSAINISSEMENT	220 000,00	220 000,00	216 500,00	-3 500,00	-1,59%	-1,59%
60612 - ENERGIE - ELECTRICITE	1 128 541,00	1 235 084,54	1 241 460,00	112 919,00	10,01%	9,14%
60613 - CHAUFFAGE URBAIN	365 600,00	378 541,00	336 000,00	-29 600,00	-8,10%	-7,82%
60621 - COMBUSTIBLES	121 000,00	121 000,00	170 800,00	49 800,00	41,16%	41,16%
60622 - CARBURANTS	170 000,00	171 065,00	225 000,00	55 000,00	32,35%	32,15%
60623 - ALIMENTATION	62 442,30	60 564,30	60 420,00	-2 022,30	-3,24%	-3,34%
60628 - AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	2 708,00	2 708,00	3 625,00	917,00	33,86%	33,86%
60631 - FOURNITURES D'ENTRETIEN	217 706,17	233 106,17	265 217,00	47 510,83	21,82%	20,38%
60632 - FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	53 394,52	58 473,12	58 870,00	5 475,48	10,25%	9,36%
60633 - FOURNITURES DE VOIRIE	99 423,00	99 298,00	74 979,00	-24 444,00	-24,59%	-24,62%
60636 - VETEMENTS DE TRAVAIL	67 000,00	70 014,00	70 145,00	3 145,00	4,69%	4,49%
6064 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	60 690,00	61 949,00	64 725,00	4 035,00	6,65%	6,51%
6065 - LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)	18 999,00	18 445,68	16 330,00	-2 669,00	-14,05%	-14,47%
6067 - FOURNITURES SCOLAIRES	57 000,00	54 500,00	54 500,00	-2 500,00	-4,39%	-4,59%
6068 - AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	278 355,00	421 687,89	258 735,00	-19 620,00	-7,05%	-4,65%
611 - CONTRAT DE PRESTATION	0,00	0,00	250 250,00	250 250,00	-	-
6132 - LOCATIONS IMMOBILIERES	49 251,00	249 093,71	60 542,00	11 291,00	22,93%	4,53%
6135 - LOCATIONS MOBILIERES	309 819,34	305 748,44	310 230,00	410,66	0,13%	0,13%
614 - CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	21 800,00	21 800,00	28 520,00	6 720,00	30,83%	30,83%
61521 - TERRAINS	13 923,00	13 641,00	6 240,00	-7 683,00	-55,18%	-56,32%
61522 - BATIMENTS	105 362,00	108 762,00	69 480,00	-35 882,00	-34,06%	-32,99%
61523 - VOIES ET RESEAUX	84 750,00	144 750,00	0,00	-84 750,00	100,00%	-58,55%
61524 - BOIS ET FORETS	4 500,00	45 590,00	24 000,00	19 500,00	433,33%	42,77%
61551 - MATERIEL ROULANT	106 000,00	141 545,00	94 125,00	-11 875,00	-11,20%	-8,39%
61558 - AUTRES BIENS MOBILIERES	75 392,64	74 694,64	52 490,00	-22 902,64	-30,38%	-30,66%
6156 - MAINTENANCE	316 375,07	310 675,07	331 760,00	15 384,93	4,86%	4,95%
616 - PRIMES D'ASSURANCE	122 900,00	122 900,00	138 810,00	15 910,00	12,95%	12,95%

6182 - DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	38 718,00	40 218,00	44 660,00	5 942,00	15,35%	14,77%
6184 - VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	70 000,00	68 977,40	45 600,00	-24 400,00	-34,86%	-35,37%
6185 - FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	600,00	3 200,00	600,00	0,00	0,00%	0,00%
6188 - AUTRES FRAIS DIVERS	24 633,08	24 633,08	9 600,00	-15 033,08	-61,03%	-61,03%
6225 - INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	8 500,00	8 500,00	8 500,00	0,00	0,00%	0,00%
6226 - HONORAIRES	307 146,00	339 534,74	252 465,00	-54 681,00	-17,80%	-16,10%
6227 - FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	36 188,00	35 246,00	50 946,00	14 758,00	40,78%	41,87%
6228 - DIVERS	443 668,00	584 962,00	447 136,00	3 468,00	0,78%	0,59%
6228 - DIVERS REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	-	-
6231 - ANNONCES ET INSERTIONS	56 633,00	56 358,00	91 495,00	34 862,00	61,56%	61,86%
6232 - FETES ET CEREMONIES	130 032,26	119 020,37	79 292,00	-50 740,26	-39,02%	-42,63%
6236 - CATALOGUES ET IMPRIMES	111 249,00	166 412,00	81 531,00	-29 718,00	-26,71%	-17,86%
6238 - DIVERS	950,00	1 479,00	0,00	-950,00	100,00%	-64,23%
6241 - TRANSPORTS DE BIENS	11 051,00	10 751,00	2 620,00	-8 431,00	-76,29%	-78,42%
6247 - TRANSPORTS COLLECTIFS	105 099,02	100 599,02	102 200,00	-2 899,02	-2,76%	-2,88%
6248 - DIVERS	28 147,00	28 651,61	23 395,00	-4 752,00	-16,88%	-16,59%
6251 - VOYAGES ET DEPLACEMENTS	40 000,00	40 000,00	65 000,00	25 000,00	62,50%	62,50%
6261 - FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	74 694,09	74 694,09	80 400,00	5 705,91	7,64%	7,64%
6262 - FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	115 212,00	119 386,40	113 000,00	-2 212,00	-1,92%	-1,85%
6281 - CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	137 874,19	139 864,19	149 308,00	11 433,81	8,29%	8,17%
6282 - FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISES, FORETS ET BOIS)	6 000,00	6 000,00	8 200,00	2 200,00	36,67%	36,67%
6283 - FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	40 000,00	40 000,00	35 800,00	-4 200,00	-10,50%	-10,50%
62878 - A D'AUTRES ORGANISMES	11 000,00	11 000,00	17 800,00	6 800,00	61,82%	61,82%
6288 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	625 466,26	485 054,48	372 300,00	-253 166,26	-40,48%	-52,19%
63512 - TAXES FONCIERES	208 000,00	178 276,00	200 000,00	-8 000,00	-3,85%	-4,49%
6355 - TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	2 930,00	2 930,00	3 591,00	661,00	22,56%	22,56%
637 - AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	32 043,06	32 043,06	33 965,00	1 921,94	6,00%	6,00%
Total 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 102 157,00	7 775 867,00	7 102 157,00	0,00	0,00%	0,00%

Le chapitre 011 Charges à caractère général est reconduit à l'identique du budget 2011 soit 7 102 157€ mais redistribué en fonction des nécessités et des réalisés 2011 :

Energies : carburants + 55 000€, combustibles + 49 000€, gaz électricité + 112 919€, maintenance + 15 384€ etc.

PPP éclairage public : + 250 000€ montant compensé partiellement par la diminution de 84 750€ de l'ancien marché d'éclairage (compte 61523)

Fournitures d'entretien +47 5710€, déplacements +25 000€, maintenance +15 384 etc.

Ces hausses ont été compensées par l'ajustement des crédits aux besoins effectifs et constatés en réalisation du compte administratif (-253 166€ au 6288 autres services extérieurs, - 54 681€ sur les honoraires, - 50 740.26€ sur les fêtes et cérémonies, -42 522€ sur les fournitures etc.

CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL

Nature	BP 2011 (1)	Crédits 2011 (2)	BP 2012 (3)	Evolution de BP à BP (4)	Evol. % 4/1	Evol. % 4/2
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	19 963 998	20 005 993	20 186 947	222 949	1,12%	1,11%
Total Dépense	19 963 998	20 005 993	20 186 947	222 949	1,12%	1,11%

Le chapitre 012 Frais de Personnel est en augmentation de 1.12% par rapport au BP 2011.

Avec 20 186 M€ il représente 48.94% du budget total de fonctionnement de la Ville de CHAUMONT. Ce chiffre tient compte d'éléments pour certains identifiés et pour d'autres estimés

- augmentation de la valeur du SMIC

CHAPITRE 022 DEPENSES IMPREVUES

Nature	BP 2011 (1)	Crédits 2011 (2)	BP 2012 (3)	Evolution de BP à BP (4)	Evol. % 4/1	Evol. % 4/2
022 - DEPENSES IMPREVUES	1 280 990,00	984 490,00	1 118 910,44	-162 079,56	-12,65%	-16,46%
Total 022 - DEPENSES IMPREVUES	1 280 990,00	984 490,00	1 118 910,44	-162 079,56	-12,65%	-16,46%

Le chapitre 022 Dépenses imprévues est en quasi reconduction.

CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Nature	BP 2011 (1)	Crédits 2011 (2)	BP 2012 (3)	Evolution de BP à BP (4)	Evol. % 4/1	Evol. % 4/2
6531 - IMDEMNITES	212 000,00	212 000,00	212 000,00	0,00	0,00%	0,00%
6532 - FRAIS DE MISSION	1 000,00	1 000,00	2 100,00	1 100,00	110,00%	110,00%
6533 - COTISATIONS DE RETRAITE	15 000,00	14 052,35	13 000,00	-2 000,00	-13,33%	-14,23%
6534 - COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE - PART PATRONALE	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00%	0,00%
6535 - FORMATION	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00%	#DIV/0!
6553 - SERVICE D'INCENDIE	1 576 368,00	1 576 368,00	1 576 368,00	0,00	0,00%	0,00%
6554 - CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT	1 767 112,00	1 767 112,00	1 747 008,00	-20 104,00	-1,14%	-1,14%
6558 - AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	110 000,00	226 055,00	85 000,00	-25 000,00	-22,73%	-11,06%
657348 - AUTRES COMMUNES	3 500,00	11 147,65	12 000,00	8 500,00	242,86%	76,25%
657361 - CAISSE DES ECOLES	218 000,00	218 000,00	210 000,00	-8 000,00	-3,67%	-3,67%
657362 - CCAS	456 000,00	456 000,00	456 000,00	0,00	0,00%	0,00%
6574 - SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	1 520 527,00	1 509 997,00	1 520 527,00	0,00	0,00%	0,00%
6541 - PERTE SUR CREANCE IRRECOUVRABLE	77 400,00	77 400,00	73 743,00	-3 657,00	0,00%	0,00%
Total 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 976 907,00	6 069 132,00	5 928 246,00	-48 661,00	-0,81%	-0,80%

CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante : la faible diminution de ce chapitre s'explique par :

la diminution de cotisation 2012 au SMICTOM de - 20 304€ (1 730 800€ contre 1 751 112€ en 2011) au compte 6554

- la fin de convention tripartite sur la participation au déficit de l'aérodrome, au compte 6558, - 20 000€

- d'un ajustement à la hausse de 8 500€ pour les participations scolaires aux communes extérieures au compte 657348

- d'un ajustement de la participation à l'équilibre à la Caisse des écoles - 8 000€ au compte 657361

- conformément aux engagements de la municipalité pas de diminution de l'enveloppe affectée aux associations soit 1 520 527€ au compte 6574

CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES

Nature	BP 2011 (1)	Crédits 2011 (2)	BP 2012 (3)	Evolution de BP à BP (4)	Evol. % 4/1	Evol. % 4/2
66111 - INTERETS REGLES A ECHEANCE	1 196 000,56	1 196 000,56	1 464 638,48	268 637,92	22,46%	22,46%
66112 - INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES	-66 768,05	-66 768,05	46 787,46	113 555,51	-170,07%	-170,07%
6615 - INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS	40 000,00	40 000,00	0,00	-40 000,00	-100,00%	-100,00%
6618 - INTERETS DES AUTRES DETTES	0,00	0,00	56 690,00	56 690,00	#DIV/0!	#DIV/0!
665 - ESCOMPTES ACCORDES	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00%	0,00%
668 - AUTRES CHARGES FINANCIERES	98 183,62	98 183,62	48 000,00	-50 183,62	-51,11%	-51,11%
Total 66 - CHARGES FINANCIERES	1 268 416,13	1 268 416,13	1 617 115,94	348 699,81	27,49%	27,49%

Chapitre 66 - charges financières Elles sont en forte augmentation + 27,49%. Toutefois, il faut mettre en parallèle à ce chapitre 66, la reprise de provision de charges financières en recette du chapitre 042 de 324 323,88€ ce qui avec la contraction ramène à 1 292 792,06 le coût des charges financières.

- les frais financiers liés à dette augmentent de 268 637,92€ conséquence à la fois des nouveaux emprunts mais aussi du prêt structuré Euro/CH suisse (+ 89 000€)

- les Intérêts courus non échus deviennent positifs du fait des nouveaux emprunts

- les frais financiers de la partie investissement du PPP éclairage public sont inscrits dans ce chapitre + 56 690€

- Ces augmentations se trouvent compensées en partie par la non reconduction totale ou partielle de provisions

CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES

Nature	BP 2011 (1)	Crédits 2011 (2)	BP 2012 (3)	Evolution de BP à BP (4)	Evol. % 4/1	Evol. % 4/2
6711 - INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
6712 - AMENDES FISCALES ET PENALES	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
6713 - SECOURS ET DOTS	71 200,00	70 439,00	71 200,00	0,00	0,00%	0,00%
6714 - BOURSES ET PRIX	19 631,00	20 811,00	21 431,00	1 800,00	9,17%	8,65%
6718 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
673 - TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	60 000,00	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00%	0,00%
67441 - AUX BUDG. ANNEX. AUX REGIES DOTEES LA SEULE AUTONOMIE FIN	308 121,72	342 350,72	201 549,64	-106 572,08	-34,59%	-31,13%
6745 - SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	75 536,00	85 066,00	84 250,00	8 714,00	11,54%	10,24%
Total 67 - Charges exceptionnelles	534 488,72	579 866,72	438 430,64	-96 058,08	-17,97%	-16,57%

Le Chapitre 67 : charges exceptionnelles est en baisse de 96 058,58€ du fait du transfert des budgets annexes Camping, Activités économiques, Lotissements à la communauté d'agglomération et de la clôture de ceux-ci sur la ville.

- 67 441 Subventions aux budgets annexes concerne La Résidence sociale pour 135 826€ et le Multiplexe pour 65 723,64€
- l'augmentation constatée au 6745 subventions exceptionnelles de droit privé est liée au Grand Pardon

LA DETTE

Le capital dû par la Ville de CHAUMONT au titre du budget principal s'élève au 1^{er} Janvier 2012 à 38 363 546€.

L'annuité de la dette s'élève à 5 320 884€ dont 900 000€ de prêt relais sur la forêt de CIRMONT et 115 141€ pour le prêt « subventions » soit un total de 1 015 141€ en capital et 28 140€ en intérêts.

TABLEAU D'EXTINCTION DE LA DETTE

années	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2012	3 874 138	1 446 747	5 320 884	34 489 409
2013	3 994 018	1 346 098	5 340 115	30 495 391
2014	3 179 162	1 257 906	4 437 068	27 316 229
2015	3 272 836	1 153 094	4 425 931	24 043 393
2016	3 172 537	1 045 187	4 217 724	20 870 856
2017	2 930 762	932 934	3 863 696	17 940 094
2018	2 619 943	817 342	3 437 286	15 320 151
2019	2 663 895	696 155	3 360 051	12 656 256
2020	2 572 081	566 845	3 138 927	10 084 174
2021	2 529 298	426 586	2 955 884	7 554 876
2022	1 792 640	277 939	2 070 578	5 762 237
2023	1 570 956	214 143	1 785 099	4 191 280
2024	1 182 172	154 817	1 336 989	3 009 109
2025	1 033 045	114 053	1 147 098	1 976 063
2026	522 204	82 173	604 376	1 453 860
2027	374 171	61 322	435 493	1 079 688
2028	373 490	45 147	418 638	706 198
2029	390 190	28 448	418 638	316 008
2030	177 608	11 001	188 608	138 401

2031	138 401	3 056	141 456	0
total	38 363 546	10 680 992	49 044 538	

LES RECETTES D'ORDRE

Nature	BP 2011 (1)	Crédits 2011 (2)	BP 2012 (3)	Evolution de BP à BP (4)	Evol. % 4/1	Evol. % 4/2
042 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	658 500,00	1 199 248,42	952 923,88	294 423,88	44,71%	24,55%
Total Recettes	658 500,00	1 199 248,42	952 923,88	294 423,88	44,71%	24,55%

Le chapitre 042 en recette correspond aux reprises de provisions, aux travaux en régie, et à la quote-part des subventions transférées en fonctionnement.

LES DEPENSES D'ORDRE

Nature	BP 2011 (1)	Crédits 2011 (2)	BP 2012 (3)	Evolutio n de BP à BP (4)	Evol. % 4/1	Evol . % 4/2
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 376 885,40	2 511 263,94	2 500 000,00	123 114,60	5,18%	4,90%
042 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 200 000,00	2 564 451,88	2 390 000,00	190 000,00	8,64%	7,41%
Total Dépenses	4 576 885,40	5 075 715,82	4 890 000,00	313 114,60	6,84%	6,17%

Le chapitre 042 correspond aux dotations aux amortissements dont la contrepartie se trouve en recette d'investissement.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes hors opérations s'élèvent à 22 021 104,73 € alors que celles afférentes aux opérations représentent un total de 12 677 888,34 € (y compris opération sous mandat RD 65) hors reports.
Le tout pour un total de 34 698 993,07€

a) Les recettes réelles hors opérations et hors opérations sous mandat RD 65 s'élèvent à : 17 131 104.73€

Chapitre 001 Résultat 2011 reporté 1 013 190.25€

Excédent reporté budget principal	451 878.69€
Excédent reporté budget FJT	14 238.33€
Excédents reportés budgets transférés à la Communauté d'agglomération	547 073.23€

Chapitre 024 Produits des cessions 6 379 000€
(Forêt Cirmont, La vendue)

Chapitre 10 Dotations, fonds divers, réserves 2 550 000€

Les dotations prévues sont constituées par :

Affectation en	1 500 000€
----------------	------------

réserve	
FCTVA	1 000 000€
Taxe locale d'équipement	50 000€

Chapitre 13 Subventions d'investissement reçues 280 000€
Ce chapitre enregistre les amendes de police

Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées : 6 883 106.59€

Recours à l'emprunt pour les investissements	4 499 051.99€
Dettes récupérables (transfert communauté d'Agglo)	382 054.60€
Refinancement des emprunts dans le cadre de la gestion active de la dette	2 000 000.00€
Cautions	2 000.00€

Chapitre 27 Immobilisations financières : 25 807.89€

Recettes sur opération sous mandat (RD65) 4 188 662€

b) Les recettes d'ordre : 4 890 000€

Elles se ventilent comme suit :

Chapitre 021 : virement à la section d'investissement 2 500 000€
Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections :
2 390 000€

c) Les recettes sur opérations s'élèvent à 8 489 226.34€

Elles se ventilent comme suit

OPERATIONS	
1060 - Voirie	765 934,00€
1197 - Bâtiments administratifs	2 651 682,45€
1210 - Musée	30 000,00€
1255 - Espaces verts	166 439,00€
1290 - Equipement informatique	9 200,00€
1294 - Parkings	11 500,00€
1301 - Bâtiments socioculturels	449 843,89€
1302 - Ecoles	50 000,00€
1308 - Gymnases et salles de sports	160 000,00€

1330 - Bâtiments industriels et commerciaux	363 977,00€
1353 - Grands projets	3 830 650,00€

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les opérations s'élèvent à un total de 25 581 774.20€ (y compris opérations sous mandat RD65) hors reports.

Les opérations hors opérations sous mandat s'élèvent à 21 393 112.20€ et se ventilent comme suit :

0941 - Les silos, maison de livre et de l'affiche	60 000,00€
0962 - Etudes d'urbanisme	8 500,00€
1008 - Réseau d'éclairage public	210 000,00€
1060 - Voirie	1 032 323,20€
1132 - Mobilier urbain	15 000,00€
1197 - Bâtiments administratifs	3 980 300,00€
1210 - Musée	45 000,00€
1240 - Signalisation	20 000,00€
1255 - Espaces verts	598 268,00€
1257 - Véhicules	140 000,00€
1265 - Ecole de musique	10 000,00€
1283 - Cimetières	3 000,00€
1290 - Equipement informatique	135 000,00€
1291 - Protection incendie	50 000,00€
1294 - Parkings	33 500,00€
1301 - Bâtiments socioculturels	1 020 012,00€
1302 - Ecoles	267 750,00€
1307 - Stades et terrains de sports	385 000,00€
1308 - Gymnases et salles de sports	286 950,00€
1314 - Immeubles	626 600,00€
1319 - Jardins familiaux	900,00€

1329 - Clubs et loisirs	20 000,00€
1330 - Bâtiments industriels et commerciaux	466 440,00€
1332 - Crèches et garderies	10 000,00€
1334 - Services techniques	50 000,00€
1339 - Bois et forêts	55 000,00€
1353 - Grands projets	11 863 569,00€

Les dépenses d'opération sous mandat s'élèvent à 4 004 031€

Les dépenses hors opérations s'élèvent quant à elles à 8 596 937.93€ se ventilant comme suit :

040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	952 923,88€
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 902 807,89€
020 - Dépenses imprévues	762 411,56€
204 - Subventions d'équipement versées	596 740,00€
27 - Immobilisations financières	382 054,60€

Le Conseil adopte cette délibération à raison de 28 voix pour , 5 voix contre (Marie-Claire RICHARD, Pascale SAMPOL, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI) et 1 abstention (Céline GROMEK-PARKER).

22. Budget annexe 2012 : Eau

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 175 423,00 euros.

Les principales dépenses sont les charges à caractère général (chapitre 011) et les opérations d'ordre (chapitre 042).

Les principales recettes sont les produits du service (chapitre 70).

La section d'investissement s'équilibre, avec les restes à réaliser, à 169 063,69 euros.

Les dépenses d'investissement sont principalement :

- Gare : 25 000,00 €,
- Raccordement et regards Foch : 21 000,00 €,
- MO réhabilitation réservoir Roux Champion : 45 000,00 €,
- Travaux récurrents : 20 000,00 €.

En recettes, outre le résultat reporté, nous trouvons principalement l'excédent capitalisé (compte 1068), les amortissements (chapitre 040) et un besoin d'emprunt pour financer les travaux (chapitre 16).

Le budget annexe de l'eau est adopté **à l'unanimité**.

23. Budget annexe 2012 : Assainissement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 283 891,37 euros.

Les principales dépenses sont les charges de personnel (chapitre 012), les charges financières (chapitre 66), les opérations d'ordre (chapitre 042) et le virement à la section d'investissement (chapitre 023).

Les recettes, outre le résultat reporté (chapitre 002), sont composées essentiellement du produit des services (chapitre 70) et des opérations d'ordre (chapitre 042).

La section d'investissement s'équilibre, avec les restes à réaliser, à 2 188 134,77 euros.

Les dépenses d'investissement sont composées principalement du remboursement de la dette (chapitre 16), des opérations d'ordre (chapitre 040) et des études ou travaux qui se décomposent comme suit (hors reste à réaliser) :

- Gare : 342 500,00 €,
- Moulin neuf (lot 2) : 210 000,00 €,
- Pointfor : 71 760,00 €,
- Etude rue Chaude : 50 000,00 €,
- Sécurisation réseau EP la Vendue : 25 000,00 €,
- Dilatoflex de la Step en Buez : 5 450,00 €
- Récurrents : 100 000,00 €.

En recettes, nous trouvons essentiellement la couverture du déficit (compte 1068), le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021), les opérations d'ordre (chapitre 040), les subventions pour, les travaux (gare, pointfor et moulin neuf) ainsi que le besoin d'emprunt pour financer les travaux (chapitre 16).

Le budget annexe de l'assainissement est adopté à l'unanimité.

24. Budget annexe 2012 : Résidence sociale

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 211 259,00 euros.

Les principales dépenses sont les charges à caractère général (chapitre 011) et les charges de personnel (chapitre 012).

Les recettes font apparaître une subvention d'équilibre du budget principal de 135 826,00 euros.

La section d'investissement est en suréquilibre du fait de la reprise du résultat 2011 de 28 247,28 euros.

Les dépenses pour 9 500,00 euros correspondent aux remboursements de cautions (chapitre 16) et aux équipements (opération 1352).

Les recettes, outre le résultat reporté, correspondent aux cautions reçues (chapitre 16) et aux amortissements (chapitre 040).

Le budget annexe de la Résidence Sociale est adopté à l'unanimité.

25. Budget annexe 2012 : Multiplexe cinématographique

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 998 435,64 euros.

Les dépenses comprennent l'indemnité de l'exploitant (chapitre 65), les charges financières (chapitre 66) ainsi que le virement à la section d'investissement (chapitre 023).

Les recettes correspondent au transfert de l'indemnité en investissement afin de pouvoir l'amortir (chapitre 042), une subvention d'équilibre du budget principal (chapitre 77) ainsi que les recettes d'exploitation du cinéma (chapitre 75) comprenant :

- SFEIC : 270 000,00 € (3 années d'avance),
- Avance distributeur : 71 000,00 €,
- Redevance du délégataire : 41 712,00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 506 118,71 euros.

Les dépenses regroupent le transfert de l'indemnité (chapitre 040), le remboursement de la dette en capital (chapitre 16) et les travaux du multiplexe (opération 1354).

Les principales recettes de la section reprennent le résultat reporté (chapitre 001), le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) et les subventions reçues (opération 1354).

Le budget annexe du multiplexe cinématographique est adopté à raison de 28 voix Pour et 6 voix Contre (Marie-Claire RICHARD, Pascale SAMPOL, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Céline GROMEK-PARKER).

26. Budget annexe 2012 : Activités économiques : clôture du budget

La communauté d'agglomération du pays chaumontais ayant la compétence "développement économique" recouvrant entre autres "*la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques portuaires et aéroportuaires*", le budget annexe de l'activité économique n'a plus lieu d'être pour la ville de Chaumont.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à clôturer ce budget au 31 décembre 2011 et décide d'intégrer les résultats au budget principal de la ville.

27. Budget annexe 2012 : Foyer des Jeunes Travailleurs : clôture du budget

Le FJT ayant été remplacé par la résidence sociale, le budget annexe n'enregistre plus aucune activité d'exploitation liée à ce service. Il est donc opportun de clôturer ce budget.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à clôturer ce budget au 31 décembre 2011 et décide d'intégrer les résultats au budget principal de la ville.

28. Budget annexe 2012 : Camping : clôture du budget

La communauté d'agglomération du pays chaumontais ayant la compétence "tourisme loisirs" recouvrant entre autres "*l'aménagement et la gestion des aires d'accueil camping et camping-cars y compris les simples bornes d'accueil camping-cars*", le budget annexe du camping n'a plus lieu d'être pour la ville de Chaumont.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à clôturer ce budget au 31 décembre 2011 et décide d'intégrer les résultats au budget principal de la ville.

29. Budget annexe 2012 : Lotissement du Chevrier : clôture du budget

Tous les terrains du lotissement du Chevrier ayant été cédés, le budget annexe n'enregistre plus aucune activité d'exploitation liée à ce service. Il est donc opportun de le clôturer.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à clôturer ce budget au 31 décembre 2011 et décide d'intégrer les résultats au budget principal de la ville.

30. Budget annexe 2012 : Lotissement Quellemêle : clôture du budget

La communauté d'agglomération du pays chaumontais ayant la compétence "développement économique" recouvrant entre autres "*la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques portuaires et aéroportuaires*", le budget annexe de l'activité économique n'a plus lieu d'être pour la ville de Chaumont.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à clôturer ce budget au 31 décembre 2011 et décide d'intégrer les résultats au budget principal de la ville.

31. Budget annexe 2012 : Lotissement du Val Poncé : clôture du budget

La communauté d'agglomération du pays chaumontais ayant la compétence "développement économique" recouvrant entre autres "*la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques portuaires et aéroportuaires*", le budget annexe de l'activité économique n'a plus lieu d'être pour la ville de Chaumont.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à clôturer ce budget au 31 décembre 2011 et décide d'intégrer les résultats au budget principal de la ville.

32. Autorisations de programme

Il est demandé un vote séparé pour les 3 autorisations de programmes suivantes :

→ Réalisation d'un complexe cinématographique

Le Conseil adopte cette autorisation de programme à raison de 28 voix pour et 6 voix contre (Marie Claire RICHARD, Pascale SAMPOL, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Céline GROMEK- PARKER) ;

→ Liaisons et dessertes de la future zone commerciale à la Vendue

Le Conseil adopte cette autorisation de programme à raison de 28 voix pour et 6 abstentions (Marie Claire RICHARD, Pascale SAMPOL, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Céline GROMEK- PARKER) ;

→ Aménagement quartier gare

Le Conseil adopte cette autorisation de programme à raison de 28 voix pour et 6 voix contre (Marie Claire RICHARD, Pascale SAMPOL, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI, Céline GROMEK- PARKER) ;

Les autres autorisations de programme sont adoptées à l'unanimité.

programme : DOCUMENTS (acquisitions documents pour les silos)

BUDGET PRINCIPAL

Montant de l'opération : 239 851,50

Durée de réalisation : 4 ans

		2009	2010	2011	2012	CUMUL
		réalisé	réalisé	réalisé	prévu	
DEPENSES	Crédits prévisionnels	33 146,39	89 127,05	67 578,06	50 000,00	239 851,50
	Documents	33 146,39	89 127,05	67 578,06	50 000,00	239 851,50
BESOIN DE FINANCEMENT		33 146,39	89 127,05	67 578,06	50 000,00	239 851,50

programme : REAMENAGEMENT DE LA SALLE DES FETES DE BROTTES

BUDGET PRINCIPAL

Montant de l'opération : 633 043,74

Durée de réalisation : 4 ans

		2009	2010	2011	2012	CUMUL
		réalisé	réalisé	réalisé	prévu	
DEPENSES	Crédits prévisionnels	8 951,34	6 594,31	76 498,09	541 000,00	633 043,74
	réhabilitation salle des fêtes de Brottes	8 951,34	6 594,31	71 229,20	541 000,00	627 774,85
	avance forfaitaire			5 268,89		5 268,89
RECETTES	Crédits prévisionnels		0,00	0,00	133 090,89	133 090,89
	subventions		-		127 822,00	127 822,00
	avance forfaitaire				5 268,89	5 268,89
BESOIN DE FINANCEMENT		8 951,34	6 594,31	76 498,09	407 909,11	499 952,85

programme : MSA - regroupement des services municipaux

BUDGET PRINCIPAL

Montant de l'opération : 5 642 913,03

Durée de réalisation : 4 ans

		2009	2010	2011	2012	CUMUL
		réalisé	réalisé	réalisé	prévu	
DEPENSES	Crédits prévisionnels	600 000,00	48 428,72	1 047 684,31	3 946 800,00	5 642 913,03
	MSA - regroupement services	600 000,00	48 428,72	989 311,86	3 946 800,00	5 584 540,58
RECETTES	avance forfaitaire			58 372,45		58 372,45
	Crédits prévisionnels	0,00	215 049,34	136 175,00	2 651 682,45	3 002 906,79
	subventions	-	215 049,34	136 175,00	2 593 310,00	2 944 534,34
	avance forfaitaire				58 372,45	58 372,45
BESOIN DE FINANCEMENT		600 000,00	-166 620,62	911 509,31	1 295 117,55	2 640 006,24

programme : REALISATION D'UN COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE

Montant de l'opération : 7 749 711,00

Durée de réalisation : 4 ans

BUDGET ANNEXE CINEMA HT

		2009	2010	2011	2012	CUMUL
		réalisé	réalisé	réalisé	prévu	
DEPENSES	Crédits prévisionnels	35 104,26	394 117,60	2 469 876,68	4 850 672,46	7 749 771,00
	Réalisation complexe cinématographique	35 104,26	394 117,60	2 405 831,63	4 850 672,46	7 685 725,95
	avance forfaitaire			64 045,05		64 045,05
RECETTES	Crédits prévisionnels	0,00	25 000,00	1 250 490,61	4 010 231,39	5 285 722,00
	subventions		25 000,00	1 250 490,61	3 946 186,39	5 221 677,00
	avance forfaitaire				64 045,00	64 045,00
BESOIN DE FINANCEMENT		35 104,26	369 117,60	1 219 386,07	840 441,07	2 464 049,00

programme : interconnexion réseaux de chaleur

BUDGET PRINCIPAL

Montant de l'opération (autorisation de programme) : 1 241 395,21

Durée de réalisation : 3 ans

		2010	2011	2012	cumuls
		réalisé	réalisé	prévu	
DEPENSES	Crédits prévisionnels	673 328,69	486 301,52	81 765,00	1 241 395,21
	interconnexion des réseaux de chaleur	640 020,58	482 849,24	81 765,00	1 204 634,82
	avance forfaitaire	33 308,11	3 452,28		36 760,39
RECETTES	Crédits prévisionnels	33 308,11	387 811,18	268 000,00	689 119,29
	subventions	-	384 358,90	268 000,00	652 358,90
	avance forfaitaire	33 308,11	3 452,28		36 760,39
BESOIN DE FINANCEMENT		640 020,58	98 490,34	-186 235,00	552 275,92

programme : Construction d'un équipement sportif à la Rochotte

BUDGET PRINCIPAL

Montant de l'opération : 3 000 000,00

Durée de réalisation : 3 ans

		2011	2012	2013	CUMUL
		réalisé	prévu	prévu	
DEPENSES	Crédits prévisionnels	21 467,00	239 200,00	2 739 333,00	3 000 000,00
	construction d'un équipement sportif	21 467,00	239 200,00	2 739 333,00	3 000 000,00
RECETTES	Crédits prévisionnels	0,00	160 000,00	1 846 689,00	2 006 689,00
	subventions		160 000,00	1 846 689,00	2 006 689,00
BESOIN DE FINANCEMENT		21 467,00	79 200,00	892 644,00	993 311,00

programme : liaisons et dessertes de la future zone commerciale à la Vendue

BUDGET PRINCIPAL

Montant de l'opération : 6 578 000,00

Durée de réalisation : 3 ans

		2011	2012	2013	CUMUL
		réalisé	prévu	prévu	
DEPENSES	Crédits prévisionnels	252 111,42	2 631 200,00	3 694 688,58	6 578 000,00
	liaisons et dessertes de la future zone commerciale à la Vendue	252 111,42	2 631 200,00	3 694 688,58	6 578 000,00
RECETTES	Crédits prévisionnels	59 000,00	5 361 000,00	580 000,00	6 000 000,00
	subvention partenariat	59 000,00	782 000,00	339 000,00	1 180 000,00
	cession des terrains		4 579 000,00	241 000,00	4 820 000,00
BESOIN DE FINANCEMENT		193 111,42	-2 729 800,00	3 114 688,58	578 000,00

programme : Centre international du graphisme et subsistances

BUDGET PRINCIPAL

Montant de l'opération : 18 993 051,54

Durée de réalisation : 5 ans

		2010	2011	2012	2013	2014	CUMUL
		réalisé avant création AP	réalisé	prévu	prévu	prévu	
DEPENSES	Crédits prévisionnels	977 712,00	479 405,54	2 272 400,00	10 979 280,00	4 284 254,00	18 993 051,54
	centre international du graphisme et subsistance	977 712,00	479 405,54	2 272 400,00	10 979 280,00	4 284 254,00	18 993 051,54
RECETTES	Crédits prévisionnels	-	798 554,19	918 650,00	5 377 669,00	5 085 127,00	12 180 000,19
	subventions		798 554,19	918 650,00	5 377 669,00	5 085 127,00	12 180 000,19
BESOIN DE FINANCEMENT			-319 148,65	1 353 750,00	5 601 611,00	-800 873,00	6 813 051,35

programme : AMENAGEMENT QUARTIER GARE

Montant de l'opération : 21 477 057,00

Durée de réalisation : 7 ans

		2008/2009	2010	2011	2012	2013	2014	CUMUL
		réalisé avant création AP	réalisé	réalisé	prévu	prévu	prévu	prévu
DEPENSES	Crédits prévisionnels	271 035,44	1 368 230,00	3 918 344,28	10 166 000,00	3 000 000,00	2 753 447,28	21 477 057,00
	Aménagement quartier gare	271 035,44	1 237 672,00	2 413 733,36	6 179 969,00	3 000 000,00	2 753 447,28	15 855 857,08
	Aménagement quartier gare RD 65 (opération sous mandat)		130 558,00	1 504 610,92	3 986 031,00			5 621 199,92
RECETTES	Crédits prévisionnels	0,00	163 164,00	1 395 050,34	5 800 662,00	4 112 059,00	2 227 828,00	13 698 763,34
	subventions			107 676,34	1 630 000,00	4 112 059,00	2 227 828,00	8 077 563,34
	subvention RD65 (opération sous mandat)		163 164,00	1 287 374,00	4 170 662,00			5 621 200,00
BESOIN DE FINANCEMENT		271 035,44	1 205 066,00	2 523 293,94	4 365 338,00	-1 112 059,00	525 619,28	7 778 293,66

programme RENOVATION URBAINE

BUDGET PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT

Montant de l'opération (autorisation de programme) :

14 131 573,49

Durée de réalisation :

10 ans

	2006/2007/2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	cumuls
DEPENSES	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	prévu	prévu	prévu	
Crédits prévisionnels	955 168,01	430 856,99	2 679 054,61	809 659,96	1 723 953,92	6 690 856,00	846 043,00	14 131 573,49
Terrains	173 499,16	180,00	100 075,49	0,00	0,00	0,00	0,00	273 754,65
acquisition réserves foncières centre commercial	173 499,16	180,00	100 075,49					273 754,65
ingenierie '(études, expertise)	164 121,42	24 531,95	40 813,50	29 303,19	150 000,00	0,00	0,00	408 770,06
ingenierie '(études, expertise)	164 121,42	24 531,95	40 813,50	29 303,19	150 000,00			408 770,06
travaux	609 489,98	406 145,04	2 163 802,49	780 356,77	1 196 213,92	6 690 856,00	846 043,00	12 688 888,20
travaux centre commercial cavalier	4 469,45							4 469,45
aménagement parcs du cavalier et Roulot	3 946,80		-	14 225,70	598 268,00	387 506,00		1 003 946,50
restauration scolaire	601 073,73	134 204,30	4 884,18					740 162,21
voirie restructuration - rue Robespierre		49 648,01	1 135 186,33	325 443,52	3 033,92			1 513 311,78
voirie restructuration - liaison Cavalier Foch (Rue Jules Ferry) + asst		220 283,73	434 402,43	383 392,74	500,00			1 038 578,90
pôle associatif Rostand			587 319,55	57 294,81	415 012,00	4 233 272,00		5 292 898,36
Aménagement cœur de quartier Rochotte (maitrise d'œuvre)			-	-	179 400,00	307 569,00	-	486 969,00
cœur de quartier Rochotte						1 554 800,00	687 310,00	2 242 110,00

DEPENSES (suite)	2006/2007/2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	cumuls
	réalisé	réalisé	réalisé	prévu	prévu	prévu	prévu	
cit� de Bourgogne						158 733,00	158 733,00	317 466,00
cit� de Bourgogne - dispensaire						48 976,00		48 976,00
mobilier	8 057,45	-	-	-	-	-	-	8 057,45
signal�tique CPU	8 057,45							8 057,45
participations	0,00	-	374 363,13	-	377 740,00	-	-	752 103,13
participation Chaumont Habitat (issartel, robespierre, chagal)			374 363,13	-	377 740,00			752 103,13
RECETTES	r�alis�	r�alis�	r�alis�	pr�vu	pr�vu	pr�vu	pr�vu	cumuls
Cr�dits pr�visionnels	162 907,41	687 376,86	405 238,54	854 448,25	981 126,00	3 613 049,00	1 410 354,00	8 114 500,06
subventions	162 907,41	687 376,86	405 238,54	854 448,25	981 126,00	3 613 049,00	1 410 354,00	8 114 500,06
ingenierie	122 100,56	54 228,50	87 386,73	126 288,89	65 000,00			455 004,68
am�nagement parcs du cavalier et Roulot			-	-	166 439,00	377 039,00	99 990,00	643 468,00
restauration scolaire	40 806,85	419 916,00	10 229,00					470 951,85
voirie restructuration - rue Robespierre		68 539,68	56 927,00	400 139,35	200 278,00			725 884,03
voirie restructuration - liaison Cavalier Foch (Rue Jules Ferry) y compris asst		144 692,68	152 846,41	328 020,01	119 763,00			745 322,10
p�le associatif Rostand			97 849,40	-	316 753,00	2 133 254,00	873 308,00	3 421 164,40
Am�nagement c�ur de quartier Rochotte (maitrise d'�uvre)					112 893,00	193 547,00	-	306 440,00
c�ur de quartier Rochotte						794 863,00	351 374,00	1 146 237,00
cit� de Bourgogne						85 681,00	85 682,00	171 363,00
cit� de Bourgogne - dispensaire						28 665,00		28 665,00
BESOIN DE FINANCEMENT	792 260,60	-256 519,87	2 273 816,07	-44 788,29	742 827,92	3 077 807,00	-564 311,00	6 017 073,43

* Arrivée de M. SIMON

33. Attribution de subventions

EDUCATION JEUNESSE ET SPORT

compte budgétaire: 65 6574 025 DEJV

Crédit voté	138 000 €	100%
Déjà attribué	36 000 €	26%
Vote en cours	43 020 €	31%
Solde	58 980 €	43%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
ECAC Basket	Sport vacances février	420,00	420,00	
Chaumont Football Club	Sport vacances février	600,00	600,00	
ECAC Tennis de Table	Sport vacances février	240,00	240,00	
Boxing Club	Sport vacances février	60,00	60,00	
ECAC Handball	Sport vacances février	600,00	600,00	
La Chaumontaise	Sport vacances février	60,00	60,00	
Cercle Hippique de Chaumont-Choignes	Sport vacances février	200,00	200,00	
ECAC Tennis	Sport vacances février	120,00	120,00	
ASPTT Tennis	Sport vacances février	120,00	120,00	
Cercle des Armes	Sport vacances février	480,00	480,00	
Chaumont Badminton Club	Sport vacances février	120,00	120,00	
CCHM Val André	Compensation salaires	40 000,00	40 000,00	
	TOTAL	43 020,00 €		

compte budgétaire: 65 6574 025 SPOR

Crédit voté	413 730 €	100%
Déjà attribué		0%
Vote en cours	401 987 €	97%
Solde	11 743 €	3%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
Aéro Club Chaumont		100,00 €	100,00 €	
Aikikai		130,00 €	130,00 €	
AS Automobile Chaumont		2 690,00 €	2 690,00 €	
ASPTT Football		10 860,00 €	10 860,00 €	
ASPTT Tennis		5 460,00 €	5 460,00 €	
Basic VTT		100,00 €	100,00 €	

Boxing Club Chaumontais	4 600,00 €	4 600,00 €	
Cercle des armes	6 970,00 €	6 970,00 €	
Chaumont Handisport	1 180,00 €	1 180,00 €	
Chaumont Badminton	820,00 €	820,00 €	
Chaumont Enduro 52	1 320,00 €	1 320,00 €	
Chaumont Rando	180,00 €	180,00 €	
Chaumont Taekwondo Club	100,00 €	100,00 €	
Cercle Hippique Chaumont-choignes	19 710,00 €	19 710,00 €	Déjà versé 15 120€
Chaumont Football Club	53 680,00 €	53 680,00 €	Déjà versé 32 196€
Cheminots Club Chaumontais	100,00 €	100,00 €	
Chess 2000	1 080,00 €	1 080,00 €	
Centre Nautique Chaumont Choignes	1 150,00 €	1 150,00 €	
Centre Médico Sportif	12 000,00 €	12 000,00 €	
Chaumont Volley Ball 52	130 440,00 €	130 440,00 €	Déjà versé 117 306€
Cyclo Pays Chaumontais	370,00 €	370,00 €	
ECAC Athlétisme	6 780,00 €	6 780,00 €	
ECAC Basket	11 450,00 €	11 450,00 €	
ECAC Handball	11 080,00 €	11 080,00 €	Déjà versé 8 454€
ECAC Rugby	13 100,00 €	13 100,00 €	
ECAC Tennis	8 170,00 €	8 170,00 €	Déjà versé 4 194€
ECAC Tennis de table	1 990,00 €	1 990,00 €	
ECAC Triathlon	15 900,00 €	15 900,00 €	
ESOG	1 200,00 €	1 200,00 €	
Génération roc	4 710,00 €	4 710,00 €	
GPS Mouche	100,00 €	100,00 €	
Interfac	110,00 €	110,00 €	
Jing Tao	220,00 €	220,00 €	
Judo Club Chaumontais	12 490,00 €	12 490,00 €	
La Chaumontaise	18 860,00 €	18 860,00 €	
Les Murènes	360,00 €	360,00 €	
Les Orques Chaumontais	5 030,00 €	5 030,00 €	
Les Touristes	100,00 €	100,00 €	
Moto Club Haut-Marnais	7 100,00 €	7 100,00 €	
New Fit	2 620,00 €	2 620,00 €	
Office Municipal des Sports	16 197,00 €	16 197,00 €	Déjà versé 16 197€
Rayon Sportif Chaumontais	100,00 €	100,00 €	
Société Mixte de Tir	1 580,00 €	1 580,00 €	
Teuf-Teufs	100,00 €	100,00 €	
Tir à l'Arc	440,00 €	440,00 €	
USEC	590,00 €	590,00 €	
Vélo Club Chaumontais	5 810,00 €	5 810,00 €	
VCC Randonneurs	100,00 €	100,00 €	
VTTC	330,00 €	330,00 €	
Volabizz	100,00 €	100,00 €	
Yoseikan Budo	2 230,00 €	2 230,00 €	
	TOTAL	401 987,00 €	

compte budgétaire: 67 6745 025 SPOR

Crédit voté	40 250 €	100%
Déjà attribué		0%
Vote en cours	10 115 €	25%
Solde	30 135 €	75%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
Chaumont Football Club	Tournoi de jeunes 17 mai 2012	385,00 €	385,00 €	acompte
Vélo Club Chaumontais	Divers Prix	1 400,00 €	1 400,00 €	acompte
Boxing Club de Chaumont	Gala de mars	1 400,00 €	1 400,00 €	acompte
Boxing Club de Chaumont	Gala de novembre	1 400,00 €	1 400,00 €	acompte
ECAC Athlétisme	Championnat cross country de janvier	700,00 €	700,00 €	acompte
Cercle Hippique de Chaumont-Choignes	Saut d'obstacles 19-20 mai	840,00 €	840,00 €	acompte
Cercle Hippique de Chaumont-Choignes	Concours départemental du 17 juin	350,00 €	1 190,00 €	acompte
Cercle Hippique de Chaumont-Choignes	Concours dressage 28 octobre	140,00 €	1 330,00 €	acompte
Squadra 52	24 heures solex 9-10 juin	3 500,00 €	3 500,00 €	acompte
	TOTAL	10 115,00 €		

CULTURE ET PATRIMOINE

compte budgétaire: 65 6574 025 PAEC

Crédit voté	339 302 €	100%
Déjà attribué	108 000 €	32%
Vote en cours	226 020 €	67%
Solde	5 282 €	2%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
Animusica		800,00 €	800,00 €	
APEC (parents école de musique)		500,00 €	500,00 €	
Art ma Muse		700,00 €	700,00 €	
Amis du salon du livre		500,00 €	500,00 €	
Haut-Marnaise d'écrivain		200,00 €	200,00 €	
Ateliers Roux Champion		6 400,00 €	6 400,00 €	
BBB		3 000,00 €	3 000,00 €	
Bibliothèque pour tous		500,00 €	500,00 €	
Chants de Gouttière		5 000,00 €	5 000,00 €	
Chorale les Trimazos		300,00 €	300,00 €	
Choréa Danse/Rayon Sportif		200,00 €	200,00 €	
Comité Rochotte		1 000,00 €	1 000,00 €	
Country 52		4 000,00 €	4 000,00 €	

Créa Danse Compagnie du Ruisseau	1 000,00 €	1 000,00 €	
Ensemble Vocal Montéclair	6 000,00 €	6 000,00 €	
Ensemble Vocalys	3 000,00 €	3 000,00 €	
Festival de l'Affiche	72 000,00 €	180 000,00 €	Déjà versé 108 000€
Fugue à l'Opéra	5 500,00 €	5 500,00 €	
Harmonie Municipale	2 000,00 €	2 000,00 €	
Initiales	1 000,00 €	1 000,00 €	
Les Piffari	250,00 €	250,00 €	
Les Petits Baluchons	800,00 €	800,00 €	
Ligue de l'enseignement Haute-Marne	7 000,00 €	7 000,00 €	
Médiators	500,00 €	500,00 €	
Méli Mélo Fabrique	5 000,00 €	5 000,00 €	
Maison des Jeunes et de la Culture	72 000,00 €	72 000,00 €	Déjà versé 66 000€
Note à Mot	1 500,00 €	1 500,00 €	
Orgue de Saint-Jean	800,00 €	800,00 €	
Paroles et musique	300,00 €	300,00 €	
Réseau Emetteur Français	70,00 €	70,00 €	
Rythme et Danse	1 000,00 €	1 000,00 €	
Showmont sur Scène	200,00 €	200,00 €	
Sound Track	10 000,00 €	10 000,00 €	
Subwawe Records	6 500,00 €	6 500,00 €	
Théarto	2 500,00 €	2 500,00 €	
Théartre de l'Arche	2 000,00 €	2 000,00 €	
Trompettes de Chaumont	2 000,00 €	2 000,00 €	
TOTAL	226 020,00 €		

compte budgétaire: 67 6745 025 PAEC

Crédit voté	34 000 €	100%
Déjà attribué		0%
Vote en cours	25 000 €	74%
Solde	9 000 €	26%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
Grand Pardon		25 000,00 €	25 000,00 €	
	TOTAL	25 000,00 €		

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL / ACTION SOCIALE

compte budgétaire: 65 6574 025 DSDI

Crédit voté	257 458 €	100%
Déjà attribué		0%
Vote en cours	97 404 €	38%
Solde	160 054 €	62%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
ADPJ 52	Prévention spécialisée	14 000,00	14 000,00	
ADPJ 52	Prévention sanitaire et sociale	15 000,00	29 000,00	
AHMI	Accès aux droits-aide aux démarches-écrivain public	2 500,00	2 500,00	
APAJH	Fonc. et séjour vacances	600,00	600,00	
Paralysés de France	Action associative et sociale	300,00	300,00	
Personnel Municipal	Fonctionnement	1 500,00	1 500,00	
Artisans du Monde	Fonctionnement	1 200,00	1 200,00	
Don du sang bénévole de Chaumont	Fonctionnement	600,00	600,00	
Carrefour des Savoirs	Fonctionnement	500,00	500,00	
Club Cœur et Santé	Fonctionnement	500,00	500,00	
Collectif SSI 52	Fonct. Semaine solidarité internationale	1 300,00	1 300,00	
La Distraction des Malades	Bibliothèque des malades	300,00	300,00	
La Passerelle	Fonctionnement	7 000,00	7 000,00	
Le Jardin d'Aloïs	Fonctionnement	500,00	500,00	
Les Pierres Posées	Aménagement maison relais	500,00	500,00	
Ligue des Droits de l'Homme	Fonctionnement	1 000,00	1 000,00	
MJC de Chaumont	Tarif Jeune	5 200,00	5 200,00	
MJC de Chaumont	Accomp.de la vie de quartiers	9 000,00	14 200,00	
Restaurant du Cœur	Fonctionnement	4 500,00	4 500,00	
Secours Catholique	Fonctionnement	3 500,00	3 500,00	
Secours Populaire Français	Fonctionnement	2 500,00	2 500,00	
UDAF	Fonct. Du groupe d'entraide mutuelle	6 974,00	6 974,00	
UDAF	Espace logement	6 276,00	13 250,00	
UNAFAM	Fonctionnement	480,00	480,00	
UNAFAM	Groupe de parole	320,00	800,00	
ADAJ	Aide aux victimes d'infraction pénale	1 000,00	1 000,00	
Initiales	Verbalis	2 300,00	2 300,00	
Initiales	Ateliers d'échange et d'écriture	1 500,00	3 800,00	
Initiales	Espace des parents	1 000,00	4 800,00	
Initiales	Accompagnement des parents	3 554,00	8 354,00	
Initiales	La caravane des dix mots	1 000,00	9 354,00	
OMS	Tournoi Saint-Sylvestre	1 000,00	1 000,00	
	TOTAL	97 404,00 €		

compte budgétaire: 65 6574 025 DEMO

Crédit voté	53 000 €	100%
Déjà attribué		0%
Vote en cours	47 000 €	89%
Solde	6 000 €	11%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
Amicale des Pierres Percées	Fonctionnement	100,00	100,00	
Club Edelweiss	Activité Récrédimanche	1 000,00	1 000,00	
Comité Rochotte	Aide aux démarches administratives	4 800,00	4 800,00	
Comité Rochotte	Agir contre la précarité socio-économique	1 000,00	5 800,00	
Comité Rochotte	Dévelop.personnel et culturel	3 000,00	8 800,00	
Comité Rochotte	Vivre ensemble sur et hors du quartier	3 100,00	11 900,00	
Maison des jeunes et de la culture	"Passeurs d'images"	2 000,00	2 000,00	
Maison des jeunes et de la culture		18 000,00	20 000,00	
Ligue de l'enseignement de la Haute-Marne		10 000,00	10 000,00	
Country 52		4 000,00	4 000,00	
TOTAL		47 000,00 €		

DEVELOPPEMENT DURABLE

compte budgétaire: 65 6574 025 DEVD

Crédit voté	950 €	100%
Déjà attribué		0%
Vote en cours	950 €	100%
Solde	0 €	0%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
Société d'horticulture		950,00 €	950,00 €	
TOTAL		950,00 €	950,00 €	

RESSOURCES INTERNES

compte budgétaire: 65 6574 025 DRH

Crédit voté	233 000 €	100%
Déjà attribué		0%
Vote en cours	233 000 €	100%
Solde	0 €	0%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
COS		233 000,00 €	233 000,00 €	Déjà versé 139 800€. Solde sous réserve de la présentation des justificatifs.
	TOTAL	233 000,00 €	233 000,00 €	

Pour information :

Compte budgétaire	2042	6574	6745
Crédits votés tous services confondus	28 000,00 €	1 520 527,00 €	84 250,00 €
montant voté		1 193 381,00 €	35 115,00 €
solde crédits votés	28 000,00 €	327 146,00 €	49 135,00 €

Ne prennent pas part au vote :

- Odile DECHANET, Vincent GALANTIER et Jean Charles BERTHIER pour le Festival de l’Affiche ;
- Gérard GROSLAMBERT pour le Cercle Hippique Chaumont Choignes ;
- Gérard GROSLAMBERT pour le Chaumont Volley Ball 52 ;
- Gérard GROSLAMBERT et Abbès DJANTI pour l’Office Municipal des Sports ;
- Gérard GROSLAMBERT, Abbès DJANTI et Céline BRASSEUR- MAIZIERE pour le Centre Culturel Haut-Marnais ;
- Patrick LEFEVRE pour la Maison des Jeunes et de la Culture et la Ligue des Droits de l’Homme ;
- Céline CUCCURU et Jean Charles BERTHIER pour les Trompettes de Chaumont ;
- Odile DECHANET pour les Ateliers Roux Champion ;
- Catherine PAZDZIOR pour le Théâtre de l’Arche ;
- Valérie NEDELEC pour le Comité la Rochotte.

Le conseil adopte l’attribution d’une subvention pour :

- le Festival de l’Affiche à raison de 26 voix pour et 5 abstentions (Marie Claire RICHARD, Pascale SAMPOL, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI) ;
- le Cercle Hippique Chaumont Choignes à raison de 28 voix pour et 5 abstentions (Marie Claire RICHARD, Pascale SAMPOL, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI) ;
- le Chaumont Volley Ball à raison de 27 voix pour, 1 voix contre (Céline GROMEK-PARKER) et 5 abstentions (Marie Claire RICHARD, Pascale SAMPOL, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI) ;
- l’Office Municipal des Sports à raison de 28 voix pour et 4 abstentions (Marie-Claire RICHARD, Pascale SAMPOL, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON) ;
- le Centre Culturel Haut- Marnais à raison de 27 voix pour et 4 abstentions (Marie Claire RICHARD, Pascale SAMPOL, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON) ;
- la Maison des Jeunes et de la Culture et la Ligue des Droits de l’Homme à raison de 29 voix pour et 4 abstentions (Marie Claire RICHARD, Pascale SAMPOL, Thierry GITTON, Abbès DJANTI) ;

- les Trompettes de Chaumont à raison de 27 voix pour et 5 abstentions (Marie Claire RICHARD, Pascale SAMPOL, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI) ;
- les Ateliers Roux Champion à raison de 28 voix pour et 5 abstentions (Marie Claire RICHARD, Pascale SAMPOL, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI) ;
- le Théâtre de l'Arche à raison de 28 voix pour et 5 abstentions (Marie Claire RICHARD, Pascale SAMPOL, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI) ;
- le Comité la Rochotte à raison de 28 voix pour et 5 abstentions (Marie Claire RICHARD, Pascale SAMPOL, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI) ;
- le reste des attributions des subventions à raison de 29 voix pour et 5 abstentions (Marie Claire RICHARD, Pascale SAMPOL, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI).

* Retour de M. BERTHIER et départ de M. CHATEL

34. Garanties d'emprunts à Chaumont Habitat pour un prêt de 36 000€ destiné au financement de l'acquisition foncière pour l'amélioration de 4 logements situés 43 rue Victoire de la Marne à Chaumont

L'assemblée délibérante de la Ville de CHAUMONT accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 36 000 euros souscrit par Chaumont HABITAT auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt PLAI est destiné à financer l'acquisition foncière pour l'amélioration de 4 logements situés 43 rue Victoire de la Marne à Chaumont.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : 36 000 euros
- Durée totale du prêt : 50 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index de référence : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.05%, taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
- Taux annuel de progressivité : 0 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé ne puisse être inférieur à 0%

Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

Le Conseil adopte cette délibération **à l'unanimité.**

35. Garanties d'emprunts à Chaumont Habitat pour le financement d'un prêt PLAI de 136 296 € destiné à financer l'amélioration de 4 logements situés 43 rue Victoire de la Marne à Chaumont

L'assemblée délibérante accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 136 296 euros souscrit par Chaumont HABITAT auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt PLAI est destiné à financer l'amélioration de 4 logements situés 43 rue Victoire de la Marne à Chaumont.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : 136 296 euros
- Durée totale du prêt : 40 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index de référence : Livret A

- Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.05%, taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
- Taux annuel de progressivité : 0 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé ne puisse être inférieur à 0%

Le Conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

36. Garanties d'emprunts à Chaumont Habitat pour un prêt de 2 460 000 € destiné au financement de la réhabilitation de 198 logements collectifs situés 7 rue Blaise Pascal, et 4 à 12, 14 à 16, 20 à 26 rue Faraday à Chaumont

L'assemblée délibérante de la Ville de CHAUMONT accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 2 460 000 euros souscrit par Chaumont HABITAT auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt PEPR est destiné à financer la réhabilitation de 198 logements collectifs situés 7, rue Blaise Pascal, et 4 à 12, 14 à 16, 20 à 26 rue Faraday à Chaumont.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : 2 460 000 euros
- Durée totale du prêt : 15 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index de référence : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.25%, taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt
- Taux annuel de progressivité : 0 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé ne puisse être inférieur à 0%

Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur

Le Conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

37. Garantie d'emprunts à Chaumont Habitat pour un prêt de 1 212 000 € destiné au financement de la réhabilitation de 96 logements collectifs situés 15 à 19, 25 à 29 et 31 rue Ampère à Chaumont

L'assemblée délibérante de la Ville de CHAUMONT accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 212 000 euros souscrit par Chaumont HABITAT auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt PEPR est destiné à financer la réhabilitation de 96 logements collectifs situés 15 à 19, 25 à 29 et 31 rue Ampère à Chaumont.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : 1 212 000 euros
- Durée totale du prêt : 15 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index de référence : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.25%, taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt
- Taux annuel de progressivité : 0 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé ne puisse être inférieur à 0%

Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

Le Conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

38. Réitération de la garantie globale accordée par délibération du 13/02/2010 pour les contrats de prêts effectués du 21/10/2010 au 21/01/2012 par Chaumont Habitat auprès de la CDC conformément au protocole de globalisation des financements valant offre de prêt « multi produits » et signé le 21 février 2010

Vu la protocole de globalisation des prêts signé le 21/02/2010 avec *CHAUMONT HABITAT* et la Caisse des dépôts et consignations visant à définir les modalités et conditions de mise en place des financements consentis pour la réalisation au titre des 24 prochains mois de son programme d'investissements ;

Vu la délibération de garantie globale du Conseil municipal de la VILLE DE CHAUMONT en date du 13 février 2010 accordant la garantie de la VILLE DE CHAUMONT pour les financements accordés par la Caisse des Dépôts à CHAUMONT HABITAT (L'emprunteur) au titre des 24 prochains mois, en application de la convention financière sus visée.

Vu les articles 2298 et 2316 du code Civil ;

Vu les articles L 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

PREAMBULE

L'emprunteur, CHAUMONT HABITAT, a contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations une Offre Globale de Financements d'un montant maximum de 21 327 011 € mobilisable par le biais de contrats en application d'un Protocole de globalisation des financements signé le 21/01/2010.

Le garant, la VILLE DE CHAUMONT conformément à la délibération de garantie globale du conseil municipal en date du 13/02/2010, a apporté sa garantie à CHAUMONT HABITAT à hauteur de 100 % du montant total de l'offre globale de financements multi-produits, mise à disposition de CHAUMONT HABITAT par la Caisse des dépôts et consignations.

Aux termes de la délibération globale de garantie et de la convention financière, le garant, la VILLE DE CHAUMONT s'est engagée :

- à réitérer sa garantie, par une délibération prenant acte des opérations exécutées, des montants et des caractéristiques financières des contrats réalisés pendant la période par CHAUMONT HABITAT.

DELIBERE

Article 1

Conformément au Protocole financier sus visé, CHAUMONT HABITAT (L'emprunteur) a effectué auprès de la Caisse des dépôts et consignations au cours de la période courant du 21/01/2010 au 20/01/2012 les 30 contrats suivants :

Opérations Financées à CHAUMONT

Contrats	Nom et adresse des opérations	Type d'opération
N° 1166293	- Rues Jean Moulin et Pierre Brossolette	- Réhabilitation de 35 logements individuels - PAM
N° 1167401	- 1 Rue des Platanes	- Réhabilitation Thermique de 89 logements - PEPR
N° 1167421	- 1 Rue des Platanes	- Réhabilitation de 89 logements en PRU - prêt complémentaire au PEPR

N°1167491	- 13 à 33 Rue Robespierre	- Construction en BBC de 55 logements en PRU BBC
N° 1190031	- 25 et 27 Rue du Général Giraud	- Réhabilitation Thermique de 16 logements - PEPR
N° 1190037	- 25 et 27 Rue du Général Giraud	- Réhabilitation de 16 logements en PAM - prêt complémentaire au PEPR
N° 1190082	- 34-36-38 Rue du Général Giraud	- Réhabilitation Thermique de 24 logements - PEPR
N°1190083	- 34-36-38 Rue du Général Giraud	- Réhabilitation de 24 logements en PAM - prêt complémentaire au PEPR
N°1194108	- 10 et 12 Rue du Fort Lambert	- Réhabilitation Thermique de 24 logements - PEPR
N° 1194111	- 10 et 12 Rue du Fort Lambert	- Réhabilitation de 24 logements en PAM - prêt complémentaire au PEPR
N° 1194115	-2 à 10 Avenue du 109° R. I.	- Réhabilitation Thermique de 24 logements - PEPR
N° 1194116	- 2 à 10 Avenue du 109° R. I.	- Réhabilitation de 46 logements en PAM - prêt complémentaire au PEPR
N° 1205728	- Rue des Fauvettes	- Construction de 5 logements en PLAI (DAS 2008)
N° 1206745	- Rue des Fauvettes	- Construction d'1 logement en PLAI (DAS 2009)
N° 1206748	- Rue des Fauvettes	- Construction de 2 logements en PLUS
N° 1207294	- 33 Rue Bouchardon	- Acquisition-Amélioration de 4 logements en PLAI
N° 1209143	- 13 à 33 Rue Robespierre	- Construction en BBC de 55 logements en PRU-cd prêt complémentaire au contrat 1167491 PRU-BBC
N° 1210619	- 15 à 19 - 25 à 29 et 31 rue Ampère	- Réhabilitation de 96 logements en PRU
N°1210683	- 4 à 12 -14 - 16 - 20 - 22 à 26 rue Faraday	- Réhabilitation de 198 logements en PRU
N° 1212364	- 1 à 17 Rue Paul Valéry	- Réhabilitation de 110 logements en PAM
N° 1212415	- 31 Rue Lamartine	- Acquisition-Amélioration de 6 logements en PLUS
N° 1212723	- Rue des Vosges	- Construction de 8 logements en PLAI (DAS 2009)
N° 1212744	- Rue des Vosges	- Construction de 6 logements en PLAI (DAS 2008)
N°1212800	- 18 Rue Bouchardon	- Acquisition-Amélioration de 6 logements en PLUS- (DAS 2009)
N°1212805	- 18 Rue Bouchardon	- Acquisition d'un immeuble de 6 logements en PLUS
N°1213131	- 18 Rue Bouchardon	- Acquisition-Amélioration de 2 logements en PLUS - (DAS 2010)
N°1213169	- 18 Rue Bouchardon	- Acquisition d'un immeuble de 2 logements en PLUS
N° 1213213	- Rue des Vosges	- Construction de 3 logements en PLUS (DAS 2008)
N° 1213225	- Rue des Vosges	- Construction de 3 logements en PLUS (DAS 2009)
N° 1213681	- 31 Rue Lamartine	- Acquisition-Amélioration de 6 logements en PLUS

Caractéristiques des Contrats

Le premier contrat a été réalisé le 11 mai 2010, le dernier contrat a été édité le 11 janvier 2012.

Année 2010

Contrat N° 1166293 : Prêt PAM - Prêt Amélioration

Montant du Prêt : 390 454 euros
Durée : 20 ans
Périodicité des échéances : Annuelle
Différé d'amortissement : sans
Taux d'intérêt actuariel annuel : 1.85 %
Taux annuel de progressivité : 0.00 %

Taux d'intérêt et de progressivité révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Contrat n° 1167401 : Prêt PEPR - Eco prêt réhabilitation Logement Social Taux Fixe

Montant du prêt : 1 112 500 euros
Durée : 15 ans
Périodicité des échéances : Annuelle
Différé d'amortissement : sans
Taux d'intérêt actuariel annuel : 1.50 % ou 1.90 % Taux Fixe

Contrat n° 1167421 : Prêt PRU Réhabilitation

Montant du prêt : 351 065 euros
Durée : 20 ans
Périodicité des échéances : Annuelle
Différé d'amortissement : sans
Taux d'intérêt actuariel annuel : 1.50 %
Taux annuel de progressivité : 0.00 %

Taux d'intérêt et de progressivité révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Contrat n° 1167491 : Prêt PRU Construction BBC

Montant du prêt : 4 769 596 euros
Durée : 40 ans
Périodicité des échéances : Annuelle
Différé d'amortissement : sans
Taux d'intérêt actuariel annuel : 1.50 % (bonification BBC -0.20%)
Taux annuel de progressivité : 0.00 %

Taux d'intérêt et de progressivité révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Année 2011

Contrat n° 1190031 : Prêt PEPR - Eco prêt réhabilitation Logement Social Taux Fixe

Montant du prêt : 232 000 euros
Durée : 15 ans

Périodicité des échéances : Annuelle
Différé d'amortissement : sans
Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.60 % ou 1.90 % taux fixe

Contrat n° 1190037 : Prêt PAM - Prêt Amélioration

Montant du prêt : 108 464 euros
Durée : 20 ans
Périodicité des échéances : Annuelle
Différé d'amortissement : sans
Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.60 %
Taux annuel de progressivité : 0.00 %

Taux d'intérêt et de progressivité révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Contrat n° 1190082 : Prêt PEPR - Eco prêt réhabilitation Logement Social Taux Fixe

Montant du prêt : 348 000 euros
Durée : 15 ans
Périodicité des échéances : Annuelle
Différé d'amortissement : sans
Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.60 % ou 1.90 % taux fixe

Contrat n° 1190083 : Prêt PAM - Prêt Amélioration

Montant du prêt : 162 694 euros
Durée : 20 ans
Périodicité des échéances : Annuelle
Différé d'amortissement : sans
Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.60 %
Taux annuel de progressivité : 0.00 %

Taux d'intérêt et de progressivité révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Contrat n° 1194108 : Prêt PEPR - Eco prêt réhabilitation Logement Social Taux Fixe

Montant du prêt : 324 000 euros
Durée : 15 ans
Périodicité des échéances : Annuelle
Différé d'amortissement : sans
Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.60 % ou 1.90 % taux fixe

Contrat n° 1194111 : Prêt PAM - Prêt Amélioration

Montant du prêt : 270 893 euros
Durée : 15 ans
Périodicité des échéances : Annuelle
Différé d'amortissement : sans
Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.60 %
Taux annuel de progressivité : 0.00 %

Taux d'intérêt et de progressivité révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

**Contrat n° 1194115 : Prêt PEPR - Eco prêt réhabilitation Logement
Social Taux Fixe**

Montant du prêt : 621 000 euros
Durée : 15 ans
Périodicité des échéances : Annuelle
Différé d'amortissement : sans
Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.60 % ou 1.90 % taux fixe

Contrat n° 1194116 : Prêt PAM - Prêt Amélioration

Montant du prêt : 505 000 euros
Durée : 15 ans
Périodicité des échéances : Annuelle
Différé d'amortissement : sans
Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.60 %
Taux annuel de progressivité : 0.00 %

Taux d'intérêt et de progressivité révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Contrat n° 1205728 : Prêt PLAI

Montant du prêt : 386 088 euros
Durée : 40 ans
Périodicité des échéances : Annuelle
Différé d'amortissement : sans
Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.05 %
Taux annuel de progressivité : 0.50 %

Taux d'intérêt et de progressivité révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Contrat n° 1206745 : Prêt PLAI

Montant du prêt : 81 732 euros
Durée : 40 ans
Périodicité des échéances : Annuelle
Différé d'amortissement : sans
Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.05 %
Taux annuel de progressivité : 0.50 %

Taux d'intérêt et de progressivité révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Contrat n° 1206748 : Prêt PLUS

Montant du prêt : 184 232 euros
Durée : 40 ans
Périodicité des échéances : Annuelle
Différé d'amortissement : sans
Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.85 %
Taux annuel de progressivité : 0.50 %

Taux d'intérêt et de progressivité révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Contrat n° 1207294 : Prêt PLAI

Montant du prêt : 310 000 euros

Durée : 40 ans
Périodicité des échéances : Annuelle
Différé d'amortissement : sans
Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.05 %
Taux annuel de progressivité : 0.50 %

Taux d'intérêt et de progressivité révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Contrat n° 1209143 : Prêt PRU - CD

Montant du prêt : 153 659 euros
Durée : 40 ans
Périodicité des échéances : Annuelle
Différé d'amortissement : sans
Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.85 %
Taux annuel de progressivité : 0.00 %

Taux d'intérêt et de progressivité révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Contrat n° 1210619 : Prêt PRU Réhabilitation

Montant du prêt : 388 491 euros
Durée : 20 ans
Périodicité des échéances : Annuelle
Différé d'amortissement : sans
Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.85 %
Taux annuel de progressivité : 0.00 %

Taux d'intérêt et de progressivité révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Contrat n° 1210683 : Prêt PRU Réhabilitation

Montant du prêt : 858 757 euros
Durée : 20 ans
Périodicité des échéances : Annuelle
Différé d'amortissement : sans
Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.85 %
Taux annuel de progressivité : 0.00 %

Taux d'intérêt et de progressivité révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Contrat n° 1212364 : Prêt PAM Amélioration

Montant du prêt : 427 132 euros
Durée : 25 ans
Périodicité des échéances : Annuelle
Différé d'amortissement : sans
Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.85 %
Taux annuel de progressivité : 0.00 %

Taux d'intérêt et de progressivité révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Contrat n° 1212415 : Prêt PLUS foncier

Montant du prêt : 99 496 euros
Durée : 50 ans
Périodicité des échéances : Annuelle
Différé d'amortissement : sans
Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.85 %
Taux annuel de progressivité : 0.00 %

Taux d'intérêt et de progressivité révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Contrat n° 1212723 : Prêt PLAI

Montant du prêt : 733 701 euros
Durée : 40 ans
Périodicité des échéances : Annuelle
Différé d'amortissement : sans
Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.05 %
Taux annuel de progressivité : 0.00 %

Taux d'intérêt et de progressivité révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Contrat n° 1212744 : Prêt PLAI

Montant du prêt : 550 275 euros
Durée : 40 ans
Périodicité des échéances : Annuelle
Différé d'amortissement : sans
Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.05 %
Taux annuel de progressivité : 0.00 %

Taux d'intérêt et de progressivité révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Contrat n° 1212800 : Prêt PLUS

Montant du prêt : 351 124 euros
Durée : 40 ans
Périodicité des échéances : Annuelle
Différé d'amortissement : sans
Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.85 %
Taux annuel de progressivité : 0.00 %

Taux d'intérêt et de progressivité révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Contrat n° 1212805 : Prêt PLUS Foncier

Montant du prêt : 36 048 euros
Durée : 50 ans
Périodicité des échéances : Annuelle
Différé d'amortissement : sans
Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.85 %
Taux annuel de progressivité : 0.00 %

Taux d'intérêt et de progressivité révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Contrat n° 1213131 : Prêt PLUS

Montant du prêt : 78 206 euros
Durée : 40 ans
Périodicité des échéances : Annuelle
Différé d'amortissement : sans
Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.85 %
Taux annuel de progressivité : 0.00 %

Taux d'intérêt et de progressivité révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Contrat n° 1213169 : Prêt PLUS Foncier

Montant du prêt : 12 802 euros
Durée : 50 ans
Périodicité des échéances : Annuelle
Différé d'amortissement : sans
Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.85 %
Taux annuel de progressivité : 0.00 %

Taux d'intérêt et de progressivité révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Contrat n° 1213213 : Prêt PLUS

Montant du prêt : 413 289 euros
Durée : 40 ans
Périodicité des échéances : Annuelle
Différé d'amortissement : sans
Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.85 %
Taux annuel de progressivité : 0.00 %

Taux d'intérêt et de progressivité révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Contrat n° 1213225 : Prêt PLUS

Montant du prêt : 403 289 euros
Durée : 40 ans
Périodicité des échéances : Annuelle
Différé d'amortissement : sans
Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.85 %
Taux annuel de progressivité : 0.00 %

Taux d'intérêt et de progressivité révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Contrat n° 1213681 : Prêt PLUS

Montant du prêt : 274 486 euros
Durée : 40 ans
Périodicité des échéances : Annuelle
Différé d'amortissement : sans
Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.85 %
Taux annuel de progressivité : 0.00 %

Taux d'intérêt et de progressivité révisables à l'échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Article 2

Le Conseil municipal accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de toutes sommes dues au titre des contrats visés à l'article 1 et prend acte des caractéristiques financières auxquels ils ont été exercés au vu des contrats émis et signés par le Maire de Chaumont ou un de ses délégataires dûment habilité.

Le présent engagement de garantie est consenti pour une durée expirant après le complet remboursement des sommes dues au titre des tirages visés à l'article 1. En conséquence, la VILLE DE CHAUMONT s'engage pendant toute la durée des contrats à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des tirages.

Dans l'hypothèse où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles (en capital, intérêts, indemnités ou pénalités, commissions) au titre de ses engagements contractuels, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations par lettre, en renonçant au bénéfice de discussion ainsi qu'au recours avant paiement visé par l'article 2316 du code civil et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil adopte cette délibération à **l'unanimité**.

URBANISME

39. Travaux sur bâtiments- dépôt des demandes d'autorisation d'utilisation du sol

Dans le cadre du programme annuel d'entretien des bâtiments communaux, certains travaux envisagés nécessitent préalablement l'obtention d'une autorisation d'utilisation du sol au sens des articles L.421-1 et suivants et R.421-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Il s'agit au cas présent :

- De la mise en valeur de l'hôtel de Ville par l'illumination de la façade,
- De la création d'un bloc sanitaire avec WC accessible au PMR dans une salle du bâtiment scolaire,
- Et de la rénovation d'un bloc sanitaire existant dans la cour intérieure de l'école Jules Ferry, en ce compris le remplacement des portes et fenêtres par des menuiseries aluminium, et l'isolation par l'extérieur par vêtture de parement en terre cuite dudit bloc.

Le Conseil, à **l'unanimité**, décide d'autoriser le Maire à déposer la demande d'utilisation du sol afférente à la réalisation desdits travaux et lui donne tous pouvoirs pour conclure lesdites opérations.

** Retour de M. CHATEL et départ de Mme ALLAIRE*

40. Patrimoine immobilier communal- cession d'un ensemble immobilier- Ferme de la Peine- M. et Mme Frédéric PERRIN

M. PERRIN, conseiller municipal, quitte la salle des délibérations.

Il y a quelques mois a été validé le principe d'une cession échelonnée de certains éléments du patrimoine immobilier de la Collectivité, fondé sur une distraction consécutive à des projets de mutualisation ou de regroupement de certaines occupations, et à un souci d'optimisation de gestion.

Des mesures de publicité ont été lancées il y a quelques semaines fondées sur le souhait de se départir desdits éléments sous conditions d'un cahier des charges précis, devant assurer à la collectivité une cession sous conditions, et lui garantissant le sérieux des projets portés par les candidats acquéreurs.

L'ensemble immobilier de la ferme de la Peine, situé sur le territoire de la commune de Chamarandes-Choignes a été mis en vente cet automne. Ces locaux, anciennement à usage agricole (une ferme et des hangars) et vacants depuis

plusieurs années, ont été proposés à la vente accompagné d'un peu plus d'un hectare de terrain, au prix minimum de retrait de 50.000 €. Quatre personnes ont été intéressées par cette cession (demande de renseignements et organisation de visites). Au terme du délai de consultation, une seule candidature a été déposée en mairie, remplissant après examen, les conditions édictées par le cahier des charges, et pour un montant de 51.000 €.

Il s'agit de celle transmise par monsieur et madame PERRIN pour y installer et développer une activité d'élevage canin.

Leur projet consiste en la réhabilitation complète des bâtiments pour asseoir une partie à usage d'habitation et une partie à usage d'activité de pension-élevage canin. L'aménagement des hangars contigus devant permettre à terme l'extension de la pension.

Monsieur et madame PERRIN se sont engagés au respect des conditions du cahier des charges édictées par la commune (prescriptions urbanistiques, planning prévisionnel de travaux), tout manquement à ces obligations pouvant entraîner à terme la résolution de la vente à leurs frais.

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide de céder à monsieur et madame Frédéric PERRIN l'immeuble cadastré sur le territoire de Chamarandes-Choignes, section ZC n°19 pour partie, pour une surface de 1 h 21 a 07 ca, au prix principal hors frais de CINQUANTE ET UN MILLE EUROS (51.000 €) et donne tous pouvoirs au Maire pour conclure ladite opération.

* Retour de M. PERRIN

41. Forêt communale de Chaumont- Vente de coupes- exercice 2012

L'Office National des Forêts propose à la commune pour l'année 2012, le programme des travaux à réaliser pour l'entretien et l'amélioration de la forêt communale de CHAUMONT (bois du « PERRON » et bois du « FAYS »).

Conformément au plan d'aménagement de la forêt communale approuvé par le Conseil Municipal et dans le cadre de la régénération de la forêt, ces travaux consistent :

1. En la vente en bloc par les soins de l'ONF des coupes dans les parcelles :

Parcelles	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)	Année de mise en vente
7 - Bois Perron (9.04 ha)	Trituration 2012, bois d'œuvre 2013	2012-2013
8 - Bois Perron (9.61 ha)		
9 - Bois Perron (7.55 ha)		
17 - Bois Perron (11.65 ha)	Uniquement les hêtres	2012
24 - Bois Perron (8.88 ha)		
19 - Bois Perron (12.24 ha)		
40 - Bois Perron (5.96 ha)	Trituration	2012
87 - Bois du Fays (8.77 ha)		

2. En la vente sur pied des arbres de futaies affouagères par les soins de l'ONF et délivrance du taillis, des houppiers et petites futaies non vendues de ces coupes aux affouagistes :

- Parcelle n°114 (bois de Brottes - 14.63 ha): coupe d'amélioration - délivrance sur plusieurs années
- Année de vente des grumes : 2014, années de délivrance aux affouagistes : 2012 et 2013
- Produits mis en vente (grumes): chênes, frênes, érables planes et sycomores, fruitiers, ormes et hêtres et autres feuillus à partir de 35cm de diamètre
- Découpe des arbres mis en vente aux affouagistes : à 25cm de diamètre pour toutes les essences - Délai d'abattage : 15 février de l'année N+1

3. En l'exploitation par un entrepreneur, un bûcheron salarié de la commune ou en régie par l'ONF, les arbres de futaies étant vendus façonnés par l'ONF, le surplus étant vendu par l'ONF ou délivré à la commune

Parcelles	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)	Année de mise en vente	Année de délivrance éventuellement
7, 8, 9, 17 et 24	Feuillus précieux et chênes de qualité	2012-2013	2012-2013

4. En la vente amiable de petits lots en 2012 de taillis, houppiers, perches, brins et petites futaies, par les soins de l'ONF dans les parcelles :

- Numéros 13,22,23,43 et 45 (bois PERRON) au prix de 8 € le stère dans les coupes,

Nomination des garants pour l'exploitation de la partie délivrée des coupes - parcelle 112 à Brottes : L'exploitation de ces parties sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de trois garants dont les noms suivent :

- 1^{er} garant : Monsieur LABACHE Jean-Claude,
- 2^{ème} garant : Monsieur GUICHARD Michel,
- 3^{ème} garant : Monsieur CANTONNET José,

Délais à respecter dans les coupes affouagères :

- Abattage du taillis et des petites futaies : 15 avril 2013,
- Vidange du taillis et des petites futaies : 15 octobre 2013,
- Façonnage et vidange des houppiers : 15 octobre 2015.

Faute par les affouagistes d'avoir enlevé tout ou partie de leur lot avant expiration du délai de vidange, ils seront considérés comme y ayant renoncé. La vente en sera poursuivie au profit de la Commune.

Le Conseil, **à l'unanimité**, autorise les ventes dans la forêt communale de CHAUMONT pour l'exercice 2012 énoncées ci-dessus.

INGENIERIE

42. Assainissement rue de la Chavoie - Servitude de passage

La Ville de CHAUMONT a adopté en 1992 et modifié en 2010, par délibération du Conseil Municipal, son schéma directeur et zonage d'assainissement.

Afin d'être en accord avec ce document et répondre aux attentes des habitants, elle a décidé de créer un réseau d'assainissement afin de pouvoir raccorder l'ensemble des parcelles cadastrées section 078BS n°95, 96, 97, 175 et 176 à Brottes, lotissement Georges Thomas.

Elle a programmé sur l'année 2012, la création d'un réseau strict eaux usées. Aussi, pour mener à bien ce projet, elle doit faire passer la canalisation sur une parcelle privée (section BS n°173), propriété de monsieur THIEBAUT domicilié rue de la Chavoie.

Suite à différents contacts, la Ville a obtenu l'accord du propriétaire concerné par le passage de la canalisation. Il est maintenant nécessaire d'établir la convention de servitude de passage correspondante et de fixer l'indemnité due au propriétaire de la parcelle grevée.

Suite à saisine de France Domaines pour appréciation de cette compensation, et prise en compte des travaux de réfection de la parcelle d'assiette après passage dudit réseau, il est proposé d'indemniser monsieur THIEBAUT à hauteur de 7.340 €, décomposé de la manière suivante, 3.300 € pour la servitude de passage et 4.040 € pour la réfection du chemin restant à la charge du propriétaire.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à établir avec M. Frédéric THIEBAUT, une convention de servitude de passage à asseoir sur la parcelle cadastrée section 078BS n°173, en vue de la réalisation d'un réseau d'assainissement ; à lui verser à titre d'indemnité la somme de sept mille trois cent quarante euros et lui donne tous pouvoirs pour conclure ladite opération.

43. Redevance pour occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de communications électroniques

Considérant que l'occupation du domaine public routier communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé,

Considérant que les tarifs fixés pour 2006 par le décret n° 2005-1676 étaient les suivants :

- 30 € par kilomètre et par artère en souterrain,
- 40 € par kilomètre et par artère en aérien,
- 20 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques.

Considérant que ce décret a également fixé les modalités de calcul de la revalorisation à effectuer chaque année, en fonction de l'évolution de la moyenne des 4 dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (TP 01).

Considérant que les tarifs maxima applicables en 2012 découlent des calculs suivants :

Moyenne année 2011 = $(\text{Index TP01 de décembre 2010} + \text{mars 2011} + \text{juin 2011} + \text{septembre 2011})/4$

Moyenne année 2005 = $(\text{Index TP01 de décembre 2004} + \text{mars 2005} + \text{juin 2005} + \text{septembre 2005})/4$

Soit :

$$(659,7 + 676,1 + 677,2 + 681,3)/4 = 673,575 = 1,28945$$

$$(513,3 + 518,6 + 522,8 + 534,8)/4 = 522,375$$

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- de fixer pour l'année 2012 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :
 - * 38,68 € par kilomètre et par artère en souterrain,
 - * 51,58 € par kilomètre et par artère en aérien,
 - * 25,79 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques,
- de revaloriser ces montants au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'évolution de la moyenne de l'index TP 01 de décembre (N-1), mars (N), juin (N) et septembre (N), conformément aux dispositions du décret du 27 décembre 2005.
- d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323,
- de charger M. le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

Il convient de régulariser les titres de recettes correspondant aux produits des redevances annuelles dues par France Télécom pour les années 2009, 2010, 2011 et 2012.

Ces redevances sont les suivantes:

Récapitulatif des redevances d'occupation du domaine public annuelles				
france télécom				
38,68 euros par km et par artère des réseaux souterrains				
51,58 euros par km et par artère pour les réseaux aériens				
25,79 euros par m² au occupé au sol (cabine, antennes etc....)				
Redevance 2009 au 31/12/2008				
Type d'implantation	situation au 31/12/2008	cout par km	cout au m ²	total
km artère aérienne	89,229	51,58		4602,43
km artère souterraine	254,740	38,68		9853,34
m ² emprise au sol	66,700		25,79	1720,19
			total	16175,97
Redevance 2010 au 31/12/2009				
Type d'implantation	situation au 31/12/2009	cout par km	cout au m ²	total
km artère aérienne	88,829	51,58		4581,8
km artère souterraine	255,620	38,68		9887,38
m ² emprise au sol	66,70		25,79	1720,19
			total	16189,37
Redevance 2011 au 31/12/2010				
Type d'implantation	situation au 31/12/2010	cout par km	cout au m ²	total
km artère aérienne	87,979	51,58		4537,96
km artère souterraine	260,336	38,68		10069,8
m ² emprise au sol	53,700		25,79	1384,92
			total	15992,68
Redevance 2012 au 31/12/2011				
Type d'implantation	situation au 31/12/2011	cout par km	cout au m ²	total
km artère aérienne	87,979	51,58		4537,96
km artère souterraine	260,336	38,68		10069,8
m ² emprise au sol	50,700		25,79	1307,55
			total	15915,31
Total recette 2009 2010 2011 et 2012			64273,33	

DEVELOPPEMENT DURABLE**44. Nouveau règlement des jardins familiaux du Val de Villiers**

Les jardins familiaux du Val de Villiers ont été créés à la fin des années 80, dans le but de permettre aux personnes, vivant en habitation sans terrain, et

percevant de faibles revenus, de disposer d'une parcelle destinée à la culture potagère.

Le règlement actuel, approuvé en conseil municipal le 22 avril 1985, et signé pour application le 9 Août 1991, n'a depuis lors pas été révisé.

Dans le cadre du développement durable, la réécriture du règlement permettra d'inclure des éléments de gestion environnementale des jardins (compostage, économies d'eau), de contrôler et d'améliorer le comportement civique des locataires, sous peine d'exclusion.

De plus des critères sociaux dans l'attribution des parcelles seront privilégiés (priorité en cas de candidatures surnuméraires au minima sociaux et demandeurs d'emplois).

Le Conseil, **à l'unanimité**, approuve ce nouveau règlement.

SERVICES AU PUBLIC

→ Education, Jeunesse et Sports

45. Révision des quotients familiaux - année scolaire 2012/2013

Depuis Mars 1992, le Conseil Municipal a adopté un mode de calcul unique pour définir le quotient familial d'une famille chaumontaise et identique au calcul pratiqué par la CAF pour leurs bons de vacances.

Ainsi, sont pris en considération les revenus déclarés (avant abattements fiscaux) de l'année de référence, divisés par 12 pour déterminer le revenu mensuel.

A ce revenu mensuel, sont ajoutées les prestations familiales dues pour le mois de décembre de l'année précédente.

Le résultat est divisé par le nombre de parts (parent isolé ou couple 2 parts - chaque enfant ½ part - le 3ème comptant 1 part entière).

Depuis 2002 la CAF regroupe les 5 premières tranches en 1 seule. Pour 2012, la CAF a conservé le quotient de référence pour les tranches de A à E. Un montant unique de bons de vacances à savoir 11 € a été défini.

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide de reconduire les quotients 2011/2012.

Tranches de quotients	Quotients 2012/2013
A	Inférieur ou égal à 209,49
B	De 209,50 à 393,36
C	De 393,37 à 500,82
D	De 500,83 à 575,05
E	De 575,06 à 650,00
F	De 650,01 à 952,95
G	De 952,96 à 1 187,37
H	De 1187,38 à 1 545,13
I	Supérieur à 1 545,14
J	Extérieur

Ces quotients familiaux seront mis en application pour l'année scolaire 2012/2013.

Ces tranches seront applicables pour l'établissement de la carte familiale.

Pour une meilleure efficacité, aucune inscription ne sera prise sans présentation de la carte familiale.

Il est à préciser que ces tranches serviront de référence et que chaque service les utilisera pour sa tarification en les regroupant ou non.

Une révision de quotient peut être envisagée une fois par an en cas de changement de situation en décembre, à l'occasion de la distribution des bons de Noël.

46. Tarification pour l'accueil à la restauration scolaire d'enfants allergiques - année scolaire 2012/2013

Les enfants atteints d'allergie alimentaire, pour lesquels la société de restauration ne peut fournir de repas, sont accueillis dans les restaurants de proximité (Lafayette, René Cassin, Edouard Herriot, Jean Macé).

En effet, la Ville accepte le principe du panier repas. Les parents doivent l'apporter au restaurant en respectant certaines règles à savoir : repas dans un sac isotherme et fourniture des couverts.

Pour l'année scolaire 2012/2013, il est proposé une augmentation de 2% par rapport aux tarifs de l'année scolaire 2011/2012.

La tarification prévue s'appuie sur le tarif au ¼ d'heure d'accueil multiplié par le temps de présence (¼ d'heure x 8), en fonction des quotients familiaux.

Ces tarifs sont applicables à partir de la rentrée scolaire 2012/2013.

Tranches quotient familial	tarif 1/4 d'heure	Tarif accueil d'1 enfant allergique
A	0,13 €	1,04 €
B	0,16 €	1,28 €
C	0,18 €	1,44 €
D	0,21 €	1,68 €
E	0,23 €	1,84 €
F	0,25 €	2,00 €
G	0,29 €	2,32 €
H	0,32 €	2,56 €
I	0,35 €	2,80 €
J	0,51 €	4,08 €

Le Conseil adopte ces tarifs **à l'unanimité**.

47. Tarification accueils de loisirs (clubs municipaux), séjours courts et sorties à la journée- année scolaire 2012/2013

L'accès aux clubs municipaux (habilités accueils de loisirs) et aux activités s'y rattachant s'effectue sur présentation de la carte de loisirs dont le tarif s'établit pour l'année scolaire 2012/2013 ainsi qu'il suit (augmentation de 2 %) :

TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS (CLUBS MUNICIPAUX)

Quotients	Cartes de loisirs			
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
A B C	9,90 €	16,70 €	19,40 €	22,80 €
D E	13,30 €	22,40 €	26,40 €	30,90 €
F G	15,50 €	26,40 €	30,90 €	36,30 €
H I	17,70 €	30,30 €	35,80 €	41,70 €
J - Extérieur	21,30 €	36,10 €	42,40 €	50,00 €

TARIFS SEJOURS COURTS

Quotients	Tarif par jour et par personne
A B C	3,70 €
D E	

	5,00 €
F G	5,80 €
H I	6,50 €
J - Extérieur	7,80 €

SORTIES A LA JOURNEE

Il est décidé d'instaurer un droit d'entrée d'un montant de 5 € par enfant pour toute participation à une sortie à la journée (parcs de loisirs, musées...).
Le Conseil, **à l'unanimité**, décide d'adopter ces tarifs applicables à partir du 6 juillet 2012.

48. Tarifs pour les structures d'accueil périscolaire et extrascolaire et accueil de loisirs Lafayette - année scolaire 2012/2013

Il est proposé d'appliquer les tarifs définis ci-dessous prenant en compte une augmentation de 2 % (arrondis au centime supérieur) par rapport à l'année scolaire 2011/2012 :

Tranches quotient familial	Participation famille 1/4 d'heure	Participation famille 1/2 journée	Participation famille journée
A	0,13 €	1,67 €	2,50 €
B	0,16 €	2,01 €	3,03 €
C	0,18 €	2,38 €	3,57 €
D	0,21 €	2,77 €	4,13 €
E	0,23 €	3,17 €	4,75 €
F	0,25 €	3,48 €	5,24 €
G	0,29 €	4,05 €	6,07 €
H	0,32 €	4,36 €	6,54 €
I	0,35 €	4,81 €	7,24 €
J	0,51 €	7,20 €	10,82 €

Il est également proposé de maintenir le droit d'inscription à 7 € par enfant pour toute inscription en accueil périscolaire.
Ces tarifs seront applicables à compter du 6 juillet 2012.

Le Conseil adopte, **à l'unanimité**, ces tarifs.

49. Aide pour les séjours d'enfants au CCHM du val André - été 2012

La Ville, propriétaire du centre permanent du Val André, permet aux enfants de partir en colonie de vacances pendant les vacances d'été.

Plusieurs séjours sont proposés :

- du 6 au 20 juillet 2012 : 15 jours
- du 6 au 26 juillet 2012 : 21 jours
- du 6 au 20 août 2012 : 15 jours
- du 6 au 29 août 2012 : 24 jours

Pour les Chaumontais et les Brottais une aide de la Ville en fonction des quotients familiaux est accordée.

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

Tranches	Eté 2012 % proposé du prix du séjour	24 jours 1 300 €	21 jours 1 200 €	15 jours 870 €
AB	9	117,00 €	108,00 €	78,30 €
C	16	208,00 €	192,00 €	139,20 €
D	20	260,00 €	240,00 €	174,00 €
E	27	351,00 €	324,00 €	234,90 €
F	28	364,00 €	336,00 €	243,60 €
G	38	494,00 €	456,00 €	330,60 €
H	48	624,00 €	576,00 €	417,60 €
I	65	845,00 €	780,00 €	565,50 €
J	100	1 300,00 €	1 200,00 €	870,00 €

Les inscriptions sont prises par le C.C.H.M. qui encaisse la part famille. La Ville reversera au C.C.H.M. la différence entre le coût du séjour et la participation de la famille, déduction faite des bons de vacances.
Le Conseil, **à l'unanimité**, adopte les tarifs ci-dessus.

50. Aide pour le séjour famille au CCHM du Val André - été 2012

La Ville propose, pour la 3ème année, une aide par personne pour les départs en séjour famille en fonction des quotients familiaux.

Objectif : Inciter les familles à pouvoir partir ensemble en vacances.

Le séjour se déroulera du 28 juillet au 5 août 2012 soit 8 jours.

Il vous est proposé les aides suivantes :

	Adulte	5/15 ans	2/5 ans	Moins de 2 ans
Tarif C.C.H.M. par personne	501 €	376 €	260 €	Gratuit
Participation Ville Catégories A à C	40 €	20 €	20 €	Gratuit
Participation Ville Catégories D à F	150 €	100 €	100 €	Gratuit
Participation Ville Catégories G à I	120 €	80 €	80 €	Gratuit

Cette aide sera reversée au C.C.H.M. après le séjour.

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide d'apporter les aides ci-dessus.

51. Frais de scolarité communes extérieures : communes de la Communauté d'Agglomération du Pays Chaumontais et communes conventionnées avec la Ville-Année scolaire 2011/2012

Dans le cadre de la circulaire n° 89-61 du 25 septembre 1989 relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques, les communes extérieures dont les enfants sont scolarisés à Chaumont doivent payer à la Ville les frais de scolarité correspondants.

Un coût par élève, revu chaque année, a été établi par le Service des Finances de la Ville de Chaumont, conformément à l'expertise établie à la demande de l'OGEC « Institution Chaumontaise Oudinot ».

Pour les communes de la communauté d'agglomération du Pays Chaumontais ainsi que pour Darmannes et Neuilly-sur-Suize (qui ont participé aux travaux d'investissement des écoles Edouard Herriot et Brottes), il est proposé pour l'année scolaire 2011/2012 de s'appuyer sur le tarif élémentaire, à savoir 611,81 €, pour tous les élèves confondus.

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide de s'appuyer sur le tarif élémentaire, à savoir 611,81€, pour tous les élèves confondus pour l'année scolaire 2011/2012 et pour les communes citées ci-dessus.

Une convention spécifique sera établie pour ces communes.

52. Frais de scolarité communes extérieures - année scolaire 2011/2012

Dans le cadre de la circulaire n° 89-61 du 25 septembre 1989 relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques, les communes extérieures dont les enfants sont scolarisés à Chaumont doivent payer à la Ville les frais de scolarité correspondants.

Un coût par élève, revu chaque année, a été établi par le Service des Finances de la Ville de Chaumont, conformément à l'expertise établie à la demande de l'OGEC « Institution Chaumontaise Oudinot ».

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide, pour l'année scolaire 2011/2012 :

- de s'appuyer sur le tarif de 611,81 € pour un élève d'élémentaire,
- de reconduire le tarif 2010/2011 soit 1537,53 € pour un élève de maternelle.

Une convention spécifique est établie pour les communes de la communauté d'agglomération du Pays Chaumontais ainsi que Darmannes et Neuilly-sur-Suize.

53. Carte scolaire - année scolaire 2012/2013

La Ville perd régulièrement, depuis des années (15% depuis 2004) des élèves. Pour la rentrée 2012/2013, ce sera 3%. Les mesures de fermetures de classes étaient initialement de 7 et définitivement de 3. La carte scolaire établie pour la rentrée scolaire 2007/2008 n'est plus en adéquation avec la population scolaire constatée.

Après un travail tenant compte des effectifs actuels, des effectifs prévisionnels, de la répartition géographique des élèves, de la situation géographique des écoles, de leur capacité d'accueil et de la configuration des bâtiments, il est proposé les mesures suivantes :

- Modification de la sectorisation avec la suppression de deux secteurs et la création d'un nouveau secteur portant à six le nombre de mesures ;
- Suppression de la double sectorisation Edouard Herriot, Jean Moulin, Voltaire avec le rattachement des rues suivantes au secteur Edouard Herriot : avenue Carnot (à partir du n°17), chemin des Meuniers, cité et rue des Vosges, rue de la Colombe, rue des Passereaux, rue de l'Epervier, rue de Saint-Aignan, rue des Bouvreuils, rue des Canaris, rue des Chardonnerets, rue des Fauvettes, rue des Piverts, rue des Rossignols, rue Roger Salengro, rue des Pinsons ;
- Rattachement des rues suivantes : avenue du Général Leclerc, rue du Souvenir Français, boulevard Thiers, rue Anatole France, rue d'Alsace, rue de Lorraine, rue du Patronage Laïque (jusqu'au croisement rue d'Alsace), rue Paul Greliche, rue Jean Jaurès, impasse Maryvonne, boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny au secteur Jean Macé - Jules Ferry (précédemment sur le secteur Jean Moulin - Voltaire) ;
- Création d'une double sectorisation Lafayette - Voltaire - Jean Moulin avec les rues suivantes : rue des Ramiers, rue Parmentier, rue des Iris, rue du Clos Bordot, rue Drappier Torteze, rue de la Marne ;
- Rattachement des rues suivantes : rue Simone Fèvre, rue Joseph Horn, rue du Commandant Max Chauvet au secteur Lafayette (précédemment sur le secteur Jean Moulin - Voltaire) ;
- Rattachement des rues suivantes : rue Pierre Haeusler, rue des Jardiniers, rue des Chalets, rue du Président Kennedy, rue Raymond Poincaré, rue André Theuriet (jusqu'au croisement rue Robespierre) au secteur Pablo Picasso -

René Cassin - Robert Pillon - Jacques Prévert - Pierres Percées
(précédemment sur le secteur Jules Ferry - Jean Macé) ;

- Suppression du secteur René Cassin - Pablo Picasso et rattachement au secteur Jacques Prévert - Robert Pillon - Pierres Percées.

Sept secteurs scolaires

- 1) Edouard Herriot
- 2) Voltaire - Jean Moulin (rentrée 2013/2014, regroupement sur un site unique à Jean Moulin)
- 3) Jules Ferry - Jean Macé
- 4) Lafayette
- 5) Double sectorisation : Lafayette - Jean Moulin - Voltaire
- 6) Pablo Picasso - René Cassin - Robert Pillon - Jacques Prévert - Pierres Percées
- 7) Brottes

L'affectation des rues par secteur est consultable à la Direction Education Jeunesse Sports.

La nouvelle sectorisation est applicable pour les inscriptions scolaires à compter du 21 mai 2012.

Le Conseil adopte cette délibération à raison de 29 voix pour et 5 voix contre (Marie-Claire RICHARD, Pascale SAMPOL, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI)

54. Avenants financiers aux conventions avec les associations CVB52HM- CFC- ECAC tennis- ECAC Hand Ball- CHCC- CMES

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants suivants :

- CVB 52 pour le solde de la subvention de fonctionnement, d'un montant de 13.134 € (dont 440 € correspondant aux chèques sport)
Total accordé pour l'année 2012 : 130.440 €
- CFC pour :
 - le solde de la subvention de fonctionnement, d'un montant de 21.484 € (dont 1.680 € correspondant aux chèques sport). Total accordé pour l'année 2012 : 53.860 €
 - Les subventions exceptionnelles :
 - Sport Vacances Février : 600 €
 - Tournoi de Jeunes du 17 Mai : 550 €
- ECAC TENNIS pour :
 - le solde de la subvention de fonctionnement, d'un montant de 3.976 € dont 860 € de chèques sport. Total accordé pour l'année 2012 : 8.170 €
 - les subventions exceptionnelles :
 - Sport Vacances Février : 120 €
- ECAC HAND BALL pour :
 - le solde de la subvention de fonctionnement, d'un montant de 2.626 € dont 1.120 € de chèques sport. Total accordé pour l'année 2012 : 11.080 €
 - les subventions exceptionnelles :
 - Sport Vacances Février : 600 €
- CHCC pour :
 - le solde de la subvention de fonctionnement, d'un montant de 4.590 € dont 1.280 € correspondant aux chèques sport. Total accordé pour l'année 2012 : 19.710 €
 - Les subventions exceptionnelles :
 - Sport Vacances Février : 200 €
 - Concours Saut d'Obstacles des 19 et 20 mai : 1.200 €
 - Concours Départemental du 17 juin : 500 €
 - Concours Régional de dressage du 28 Octobre : 200 €

- CMES - Centre Médical d'Evaluation Sportive - pour la subvention de fonctionnement 2012 d'un montant de 12.000 €.

→ Développement social et petite enfance

55. Aide aux familles en difficulté pour les séjours en classe de découverte (Val André- Grand Bornand)

A diverses reprises, des aides ont été demandées pour atténuer le coût du prix de séjour de classe découverte laissé à la charge de la famille.

Afin d'étudier les dossiers avec équité, différents critères ont été retenus pour octroyer la participation de la Ville :

- La demande doit être faite par le Directeur de l'Etablissement partant en classe découverte,
- L'aide de la Ville s'effectuera pour les familles chaumontaises et brottaises dont le quotient familial sera compris dans les 4 premières tranches relatives à la Carte Familiale (A-B-C-D).

L'instruction des demandes et le paiement seront assurés par le Service du Développement Social.

Prix de journée 2012 = 13 €

TRANCHES	Participation de la Ville en 2011 par jour et par enfant	Participation de la Ville en 2012 par jour et par enfant	Evolution de la participation Ville de 2011 à 2012
A	50 % soit 6.35 €	50 % soit 6.50 €	2.30 %
B	40 % soit 5.08 €	40 % soit 5.20 €	2.30 %
C	30 % soit 3.81 €	30 % soit 3.90 €	2.30 %
D	20 % soit 2.54 €	20 % soit 2.60 €	2.30 %

D'éventuelles participations peuvent être octroyées par différents partenaires sociaux susceptibles d'être sollicités (Conseil Général, Pupilles de l'Enseignement Public, Parents d'élèves, etc ...).

Le Conseil, à l'unanimité, adopte les tarifs ci-dessus.

56. Aide communale à l'opération d'accession à la propriété - rue Cuvier

La Ville s'est engagée en 2010, à travers le dispositif Pass Foncier, à favoriser la mise en œuvre d'un programme d'accession à la propriété donnant la possibilité aux familles ayant des revenus moyens ou modestes de devenir propriétaires de leur résidence principale.

Initialement, le projet qui portait sur la réalisation de 13 maisons est rapporté à 7 maisons sur une emprise foncière restreinte, de manière à limiter les travaux de voirie qui impactent directement le prix de vente des maisons.

La société I-mmocoop reste le promoteur de l'opération à céder en VEFA.

Conformément aux règles de fonctionnement de la Société de Garantie de l'Accession, I-mmocoop ne sera autorisé à lancer l'opération qu'après avoir commercialisé au moins 60% des logements, soit 4 maisons sur les 7 et ce avant le 30 septembre 2012.

Chaumont Habitat maintient son engagement à acquérir les logements qui resteraient invendus au plus tard 3 mois après leur livraison, au prix issu de la grille de vente d'I-mmocoop.

La société I-mmocoop est acquéreur de l'emprise foncière que la Ville de Chaumont a décidé de céder à titre gracieux afin d'assurer l'économie globale du projet de réalisation du programme d'accession à la propriété « les Villas de la Combe ».

Le projet est inscrit au programme de rénovation urbaine par avenant n°2 à la convention pluriannuelle. Les acquéreurs conservent ainsi le bénéfice d'une TVA à 5.5 % sur l'opération et d'une aide de l'ANRU de 10 000 € venant directement en déduction du prix de vente des maisons.

La Ville souhaite mettre en place une aide communale aux accédants selon les critères d'attribution fixés par délibération du 17 décembre 2011 et pondérée en fonction de la composition du ménage et du montant des ressources selon les plafonds de ressources annuelles applicables au logement HLM financé par le PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) en vigueur au moment de l'achat du bien.

Le Conseil décide, **à l'unanimité**, d'autoriser le Maire à valider le règlement de fonctionnement concernant l'aide communale à l'opération d'accession à la propriété - rue Cuvier.

→ Culture

57. Convention de partenariat entre l'association du Grand Pardon de Chaumont et la Ville de CHAUMONT pour la réalisation du 80^{ème} Grand Pardon

Une convention vise à marquer la volonté conjointe de la Ville et de l'association du Grand Pardon de mettre en œuvre des moyens pour la réalisation de l'événement et fixer les conditions générales de partenariat à savoir subvention, mises à disposition du 80^{ème} Grand Pardon de Chaumont.

Le Conseil, **à l'unanimité**, autorise le Maire à signer la convention devant intervenir entre l'association et la Ville.

58. Autorisation de demandes de subvention pour les actions des services culturels de la Ville de CHAUMONT

Les services culturels de la Ville proposent en 2012 des projets pour lesquels un soutien financier est demandé aux partenaires institutionnels. La médiathèque, la Direction du graphisme, le Conservatoire de musique, le Musée d'Art et d'Histoire et le Nouveau Relax, Scène conventionnée de Chaumont, présenteront leurs actions autour du développement et d'une mise en valeur des disciplines artistiques et culturelles, des collections, d'un accès au plus grand nombre à la culture et pour une qualité des services proposés aux publics.

Ainsi, la Ville souhaite mettre en œuvre :

- Aux silos, Maison du Livre et de l'Affiche :
 - les actions de « Développement de la lecture publique »,
Dans cette perspective, seront organisés le 10e salon du livre et des rencontres d'écrivains en librairies,

- la poursuite de la politique de conservation des collections patrimoniales de la médiathèque par des travaux de numérisation (albums et ouvrages rares et précieux de la Bibliothèque Dutailly,...),

- le projet de transition du pôle graphisme vers le Centre International du Graphisme (CIG), via l'appellation et la dynamique "CIG avant les murs", qui s'articulera autour des axes suivants :

- la création : la direction du graphisme présentera aux silos des expositions qui sensibiliseront le public à la production contemporaine nationale et internationale et aux supports utilisés par les graphistes. Un graphiste pourra être accueilli dans le cadre d'une résidence,

- la diffusion : sur le territoire régional via un système d'expositions itinérantes par rotation entre les lieux partenaires ; sur le territoire national avec la (co)production d'expositions d'envergure, la mise en visibilité des opérations produites et le fonctionnement en relation avec des lieux et des événements partenaires,

- la médiation : par le service des publics du Pôle Graphisme et par la mise en place d'un site Internet et d'une politique éditoriale (web et papier) à même de remplir ce rôle au plan national,

- la formation(en marge de la Licence professionnelle),

- la conservation : par la constitution et la gestion de fonds d'affiches historiques et contemporaines, leur indexation et numérisation, grâce au soutien de la BNF en investissement et en fonctionnement au titre de Pôle associé.

Ces actions accompagnent le déroulement du projet de réalisation du CIG à Chaumont, dont elles proposent, avec ce programme, une préfiguration mobilisant la ville et ses partenaires sur le long terme.

- Au Conservatoire de Musique :

- l'acquisition d'instruments (instruments à vents, instruments à cordes, percussions...) qui trouveront leur place dans le cadre d'ateliers, de l'exercice des différentes disciplines et de leur enseignement musical.

- Aux Musées d'Art et d'Histoire et de la Crèche :

- la présentation aux visiteurs de l'exposition du peintre J.-E. Saintin,
- dans le cadre de son programme d'expositions, l'aide financière de la DRAC sera sollicitée pour la restauration des oeuvres de son fonds.

- Au Nouveau Relax, Scène conventionnée de Chaumont,

- le projet artistique et culturel, qui se fonde sur les valeurs de développement d'une programmation pluridisciplinaire (théâtre, danse, musique,...), le développement des pratiques et des publics (notamment à travers les actions d'éducation artistique en direction du milieu scolaire) et le soutien à la création.

- Dans le cadre des projets de la Ville :

- la restructuration du quartier de la gare avec notamment les projets de construction d'un CIG et les travaux de réhabilitation des anciens garages municipaux en multiplexe cinématographique, qui devront trouver leur articulation avec les autres institutions du quartier et avec pour objectif une insertion dans la vie locale,

- poursuivre l'effort accompli en 2011 avec ses partenaires du programme de restauration du patrimoine mobilier chaumontais et local, constitué d'objets classés ou inscrits, dans le cadre des priorités définies avec les services de la Conservation Départementale de Haute-Marne.

Le Conseil, **à l'unanimité**, autorise le Maire à solliciter les subventions pour ces projets auprès des partenaires et à signer tous les documents relatifs à leur mise en place en fonction des disponibilités du budget.

59. Avenant n°1 à la convention entre la Ville de CHAUMONT et la MJC

Le Conseil, **à l'unanimité**, autorise le Maire à signer un avenant financier à la convention cadre qui détaille les actions et porte le montant de la subvention à 106.000 €.

→ Services à la population

60. Manifestations du Grand Pardon : célébration de mariages à l'Espace Bouchardon- autorisation

Le 80^{ème} Grand Pardon sera organisé à Chaumont les samedi 23 et dimanche 24 juin 2012.

L'ouverture de cette importante manifestation aura lieu à 16 heures Place de la Concorde, avec ensuite une réception dans les salons de l'Hôtel de Ville.

Afin de garder toute la solennité aux cérémonies des mariages qui auront lieu le samedi 23 juin et pour des modalités pratiques plus aisées, il a été

demandé à Monsieur le Procureur de pouvoir les célébrer à l'Espace Bouchardon, situé 87 rue Victoire de la Marne.

Un accord a été donné par le Parquet mais selon l'instruction générale relative à l'état civil (n° 393) et au guide pratique de l'état civil (n° 226), il appartient au Conseil Municipal de prendre une délibération « disposant que ce local (extérieur) recevra l'affectation d'une annexe de la maison commune et que des mariages pourront y être célébrés ».

Le Conseil, **à l'unanimité**, autorise la célébration des mariages à l'Espace Bouchardon - salle de l'auditorium, le samedi 23 juin 2012.

RESSOURCES HUMAINES

61. Modification du règlement du temps de travail

Suite à l'avis des membres du CTP réunis le 15 mars dernier, il est proposé d'adopter le règlement du temps de travail dans sa version 21 qui apporte des précisions relatives aux conditions de mise en œuvre du télétravail suite à la loi n°2012-347 du 12 mars 2012.

La collectivité va procéder à l'acquisition d'un logiciel de gestion du temps de travail en 2012, installé à compter du regroupement des services. Ce logiciel sera testé sur plusieurs mois pour être rendu opérationnel en 2013.

La mention proposée relative au télétravail est la suivante :

« Les agents publics peuvent exercer leurs fonctions dans le cadre du télétravail tel qu'il est défini au premier alinéa de l'article L. 1222-9 du code du travail. L'exercice des fonctions en télétravail est accordé à la demande de l'agent et après accord du chef de service. Cette autorisation est exceptionnelle et sera prise par le directeur général des services afin de tenir compte des missions ou des conditions matérielles de travail sur une durée déterminée, et sous réserves des possibilités technologiques. La décision sera prise sous réserve qu'elle ne créera pas de dépenses supplémentaires pour la collectivité.

Il peut y être mis fin à tout moment, sous réserve d'un délai de prévenance. Les agents télétravailleurs bénéficient des droits prévus par la législation et la réglementation applicables aux agents exerçant leurs fonctions dans les locaux de leur employeur public. Un décret en Conseil d'État fixe, après concertation avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique, les conditions d'application du présent article, notamment en ce qui concerne les modalités d'organisation du télétravail».

Le Conseil, **à l'unanimité**, adopte le règlement intérieur du temps de travail.

62. Modification du tableau des postes

L'adaptation de la collectivité aux diverses missions de sa compétence nécessite une évolution des emplois en conséquence.

Il s'agit notamment :

- de permettre la suppression des postes qui n'ont plus vocation à être pourvus du fait des évolutions des situations des agents ou des réorganisations de service. Pour mémoire et comme habituellement aucune suppression de poste ne conduit à positionner des agents en surnombre un an avant la prise en charge par le centre de gestion. Les agents ont soit déjà quitté notre collectivité soit sont positionnés sur un poste d'un grade différent.
- de lancer des recrutements sur différents postes (maitres nageurs, médiathèque,...).

Les membres du CTP réunis le 15 mars dernier ont donné leur avis sur les suppressions de poste.

Modifications du tableau des postes :

POSTES A SUPPRIMER					
Direction	Services	N°	Poste actuel		Motifs
Cabinet	Communication	41	Adjoint administratif principal 1ère classe	1	Poste laissé vacant suite nomination rédacteur
DGS	DRH	280	Adjoint administratif principal 1ère classe	1	Poste laissé vacant suite réintégration filière technique à/c du 01/12/2011
DST	CTM - Voirie - Espaces verts	420	Adjoint technique 1ère classe	1	Retraite - remplacement réalisé depuis 07/2011
	CTM - Voirie - Entretien	352	Adjoint technique 1ère classe	1	Retraite - remplacement en cours
DSP	Population - Etat civil	56	Rédacteur chef	1	Retraite
	DPE - Crèche rochette	103	ATSEM 1ère classe	1	A compter du 01/06/2012 suite départ en retraite remplacé par un agent d'un autre grade
	DPE - Crèche rochette	381	Adjoint technique 2ème classe	1	A/c de la date de départ de l'agent intégrant la fonction publique d'Etat (courant juillet 2011)
	DPE - Crèche Rochotte	481	Adjoint technique principal 1ère classe	1	Retraite - remplacée par un agent d'un autre grade
	Pôle administratif culture	180	Adjoint administratif principal 1ère classe	1	Poste laissé vacant suite promotion interne (nomination rédacteur)
	Pôle administratif culture	25	Rédacteur	1	Retraite - non remplacée
	Silos	233	Assistant de conservation	1	Refus avancement au grade d'assistant de conservation
			TOTAL A SUPPRIMER	11,0	

Direction	Services	N° du poste	Transformations (grade de nomination)		Motifs
DSP	DEJS - Sports	789	ETAPS	1	Recrutement en cours (piscine)

DEJS - Sports	790	ETAPS	1	Recrutement en cours (piscine)
DPE - Crèche Rochotte	103	Adjoint d'animation 2ème classe	1	A compter du 01/06/2012 suite départ en retraite
DPE - Crèche Rochotte	381	Adjoint d'animation 2ème classe	1	A/c de la date de départ de l'agent intégrant la fonction publique d'Etat (courant juillet 2011)
Silos	233	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	1	Refus par l'agent de sa promotion interne (dossier évoqué en CAP le 29 mars), retour sur son grade initial
Silos	791	Assistant de conservation	1	Recrutement d'un responsable de la section jeunesse en cours suite mouvement interne et positionnement de la nouvelle responsable des Silos
Silos	792	Assistant de conservation principal 2ème classe	1	
Le Nouveau Relax	793	Technicien	1	Remplacement d'un départ en disponibilité pour convenances personnelles
TOTAL A CRÉER			8,0	

Les dépenses correspondantes sont inscrites au BP 2012, chapitre 012.
Le Conseil, **à l'unanimité**, adopte les modifications du tableau des postes.

63. Actualisation de la liste des postes itinérants

Par délibération du 26 janvier 1998, le Conseil a déterminé la liste des fonctions essentiellement itinérantes au titre desquelles une indemnité forfaitaire peut être allouée. Cette liste fait régulièrement l'objet d'une actualisation afin de répondre aux besoins organisationnels des services et de prendre en compte la dotation des services en véhicules.

Il vous est proposé de l'actualiser (les dernières modifications datent de 2009) afin de permettre aux agents qui utilisent leur véhicule personnel dans le cadre du travail pour réaliser leurs missions, à défaut de pouvoir utiliser un moyen de locomotion mis à leur disposition par la collectivité, de pouvoir bénéficier de l'indemnité forfaitaire mensuelle (actuellement égale à 17,5 euros) prévue par le décret n°2006-781 du 03 juillet 2006.

Cette liste, qui se substitue à la précédente, a été travaillée avec les membres du groupe de travail dédié aux avantages en nature réunis en 2011 et 2012 et présentée aux membres du CTP réunis le 15 mars dernier.
Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2012, chapitre 012.

Le Conseil, **à l'unanimité**, approuve cette délibération.

Service	Poste	nombre
Direction des Services au Public		
Direction des ressources humaines	préventeur ACMO	1
	ACFI	1
Direction des Services au Public		
Direction du Développement Social	responsable du service social	1
	Assistante sociale	2

	Assistante administrative	1
	Chargé de rénovation des appartements	1
	responsable des résidences sociales	1
Direction de la Petite Enfance	Directrice des multi-accueils	2
	assistante administrative	1
Direction Education Jeunesse et Sport	piscines municipales - chef de bassin	1
	piscines municipales - responsable technique	1
	piscines municipales - régisseur	2
	piscines municipales - agent polyvalent	1
	responsable des sports	1
	Animation	26
	Camping	1
	Port de la Maladière	1
Direction Culture et Patrimoine	Le nouveau Relax - Chargé des relations Publiques	1
	Le nouveau Relax - Directeur	1
	Conservatoire - Directrice	1
	Médiathèque - animation	3
	Médiathèque - agents polyvalents	2
CCAS	Directeur	1
Direction des Services Techniques		
Direction de la logistique	Agents d'entretien	17
Mairie de Brottes		
Mairie de Brottes	secrétariat de mairie	1
TOTAL		72

64. Autorisation de Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition du CCAS

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention avec le CCAS permettant ainsi l'affectation avec refacturation idoine à compter du 1^{er} mai 2012 d'un agent municipal au service de portage de repas à domicile. Cette affectation garantit la continuité du service et l'anticipation du futur départ en compte épargne temps avant retraite de l'agent en poste actuellement.

65. Avenant COS

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant à la convention signée avec le COS relatif au montant de la subvention versée en 2012.

ADMINISTRATION GENERALE

66. Modification d'intitulé de deux commissions municipales et remplacement d'un membre au sein d'une de ces commissions

Par délibération des 16/03/2008 et 03/04/2009, le Conseil a formé 9 commissions municipales.

La création de la Communauté d'Agglomération du Pays Chaumontais avec extension de compétences et nouvelle gouvernance a amené le Maire à modifier les délégations de fonctions accordées à M GALANTIER et M BOCQUILLON au sein de la Ville.

C'est ainsi qu'a été confiée la délégation « culture et patrimoine historique » à M. BOCQUILLON au lieu et place de M GALANTIER, élu 7^{ème} vice Président de la Communauté d'agglomération.

De ce fait, M GALANTIER, vice-Président de la commission culture ne souhaite plus siéger au sein de cette commission.

Il est en conséquence proposé de procéder à son remplacement et de désigner M. BOCQUILLON.

Il est également proposé de dénommer cette commission « culture, graphisme et patrimoine historique ».

Par ailleurs, la compétence « développement économique, commercial et touristique » ayant été transférée à la Communauté d'Agglomération, il est

proposé de maintenir cette commission dans sa composition actuelle mais en la dénommant commission « emploi et formation ».

Ces changements d'intitulé seront retranscrits à l'article 7 du chapitre II du règlement intérieur du conseil municipal portant dénomination des commissions.

La composition de la Commission culture, graphisme et patrimoine historique est désormais la suivante :

1. Mme Odile DECHANET
2. M. Gérard BOCQUILLON
3. Mme Céline CUCCURU
4. M. Paul FOURNIE
5. M. Jean Charles BERTHIER
6. Mme Catherine PAZDZIOR
7. M. Thierry GITTON

Le conseil adopte, **à l'unanimité**, cette délibération.

67. Compte rendu des actes passés par le Maire

Le Maire rend compte des actes qu'il a accomplis en vertu des délibérations du conseil municipal des 16 mars, 06 décembre 2008 et 27 juin 2009 et prises en application de l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil prend acte.

Fait à CHAUMONT, le

**Pour le Maire,
et par délégation,
Le Directeur général des services,**

Jean Michel ZUPAN